
Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} juillet 2019

ville de vi|||eurbanne

La séance est ouverte à 16 heures 15 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne.

(Mme Emmanuelle Haziza procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous.)

Sont présents : M. Jean-Paul BRET – M. Prosper KABALO – Mme Claire LE FRANC - M. Didier VULLIERME - Mme Agnès THOUVENOT – M. Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Sarah SULTAN – M. Richard LLUNG – Mme Anne REVEYRAND – M. Damien BERTHILIER - M. Jonathan BOCQUET - Mme Christelle GACHET - Mme Laura GANDOLFI – Mme Myriam GROS-IZOPET - M. Alain BRISSARD – Mme Chantal ROUX - Mme Pascale CROZON - M. Jean-Paul CHICH – Mme Antoinette BUTET-VALLIAS – Mme Melouka HADJ-MIMOUNE - M. Pascal MERLIN – Mme Djamila GHEMRI - M. Hector BRAVO - M. Yann CROMBECQUE – M. Ikhlef CHIKH – M. Gilbert-Luc DEVINAZ - Mme Prune CHANAY - Mme Martine MAURICE - Mme Virginie PANICO – M. Hervé MOREL – Mme Dominique ITRI - M. Régis LACOSTE - M. Jean-Wilfried MARTIN – Mme Emmanuelle HAZIZA - Mme Michèle MOREL – M. Stéphane PONCET – Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE - Mme Béatrice VESSILLER - Mme Zemorda KHELIFI - M. Olivier GLUCK - M. Mathieu SOARES

Sont absents (excusés - pouvoir) :

M. Marc AMBROGELLY (pouvoir à M. Hector BRAVO)

Mme Dany MONTTOIS (pouvoir à M. Didier VULLIERME)

M. Loïc CHABRIER (pouvoir à Mme Sarah SULTAN)

Mme Dominique BALANCHE (pouvoir à Mme Myriam GROS-IZOPET)

M. Movses NISSANIAN (retard, pouvoir à Mme Anne REVEYRAND)

M. Stéphane FRIOUX (pouvoir à Mme Christelle GACHET)

Mme Chafia TIFRA (pouvoir à Mme Laura GANDOLFI)

M. Frédéric VERMEULIN (pouvoir à M. Yann CROMBECQUE)

M. Jacky ALBRAND (absent)

Mme Samia BELAZIZ (pouvoir à M. Prosper KABALO)

Mme Yasmina SALHI (absente)

Mme Natalie PERRET (pouvoir à M. Jean-Paul CHICH)

Mme Marie-Neige BLANC (pouvoir à M. Ali MOHAMED AHAMADA)

M. Michel CASOLA (pouvoir à M. Stéphane PONCET)

- : -

M. LE MAIRE.- Chers collègues, nous allons commencer cette séance dans une moiteur que nous connaissons depuis une huitaine de jours. Je fais appel à votre concision mais la parole reste libre dans le temps qui est imparti.

Je vais demander à Mme Haziza de procéder à l'appel nominal.

(Mme Haziza procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Vous aurez à signer la feuille de présence qui va circuler dans nos travées.

Nous allons adopter le procès-verbal de la précédente séance du 27 mai 2019.

Y a-t-il des observations ? *(Non)*

- Adopté à l'unanimité -

Vous avez le compte rendu des décisions prises par moi-même en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération 2014-74 modifiée par la délibération du 20 novembre 2014 du Code général des collectivités territoriales. C'est une mise à connaissance que nous faisons à chaque Conseil Municipal.

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, s'il vous plaît, je suis obligé de prendre la parole.

M. LE MAIRE.- Vous n'êtes jamais obligé de la prendre mais vous pouvez la demander.

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Vous n'êtes pas sans savoir que vous avez obligation de nous communiquer ce document. Or, force est de constater qu'encore aujourd'hui, à 14 heures, ce document n'était pas disponible sur la plateforme de téléchargement des dossiers. Je vais vous demander de retirer ce point à l'ordre du jour parce que nous n'avons pas eu communication du rapport sur les autorisations au titre du L.2122-22.

M. LE MAIRE.- Je vais demander que vérification soit faite parce que j'avoue que je ne l'ai pas fait moi-même. Il ne s'agit pas de le retirer de l'ordre du jour puisqu'il n'y figure pas. Puisque vous êtes très procédurier, à mon tour de l'être à la volée. C'est simplement un point qui est rappelé. S'il ne figure pas, nous le présenterons au prochain Conseil Municipal.

Nous vérifierons et nous verrons s'il en est bien ainsi.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 14 octobre 2019.

Nous passons à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

1 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Nous avons deux demandes d'intervention, M. Morel et Mme Vessiller. Monsieur Kabalo ?

M. Prosper KABALO.- Monsieur le Maire, chers collègues,

C'est une décision modificative qui intervient faiblement sur le budget global en section d'investissement pour 4,353 M€, en section de fonctionnement pour 1,846 M€ sur un budget global de 150 M€ pour les dépenses de fonctionnement.

Les écritures les plus importantes en dépenses d'investissement concernent surtout certains phasages concernant les retards pris ou des compléments de participation pour la ZAC de Villeurbanne La Soie pour 628 000 €, la ZAC Gratte-Ciel pour 1,947 M€. Ce sont les opérations les plus importantes.

En recettes d'investissement, toujours sur le rephasage participation de la ZAC Gratte-Ciel Centre, concernant notamment l'équipement du complexe sportif, nous avons une recette de 5,4 M€.

Tout ceci s'équilibre.

En dépenses de fonctionnement, pour le plus important, un complément de subvention d'équilibre au CCAS pour 217 000 € et des choses qui sont maintenant habituelles, des avances de subvention à la fois pour l'ASVEL basket féminin et le VHA respectivement de 45 000 € et de 25 000 €. Je rappelle que ce type d'avance concerne la subvention de l'année à venir mais permet aux clubs sportifs d'organiser la rentrée sportive.

En recettes de fonctionnement, nous avons des régularisations d'impôt, notamment des ajustements suite à notification des bases ou notifications, les impôts locaux pour 663 000 € et des compensations au titre des exonérations de la taxe d'habitation pour 872 000 €.

Ce sont les éléments les plus importants de cette DM n° 2.

M. LE MAIRE.- Je donne la parole à M. Morel.

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette courte explication de vote a juste pour objectif de rappeler notre satisfaction de voir se confirmer l'élargissement de la vidéoprotection avec un budget de 200 K€.

Nous aurions aimé que la municipalité aille davantage dans cette direction, mais c'est une évolution significative et positive.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Nous nous sommes longuement expliqués sur cette question et nous vous avons dit la façon dont nous l'avons fait, mesurée, réfléchie, après beaucoup de concertation. On peut toujours dire que l'on voudrait que cela se passe plus tôt mais, dans ce domaine, réfléchir est toujours mieux que de s'y vautrer comme cela a été le cas de quelques municipalités.

Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Pour nous aussi, ce sera une explication de vote mais pas tout à fait dans le même sens.

Cette décision modificative n° 2 comporte plusieurs dépenses que nous soutenons : une aide supplémentaire au CCAS, l'acquisition de mobilier dans les écoles pour dédoubler les CP en réseau d'éducation prioritaire, une subvention complémentaire à la rénovation de la copropriété Saint-André.

Nous notons que les recettes de fiscalité locale augmentent de plus de 660 000 € par rapport au budget prévisionnel, suite au réajustement des bases par les services fiscaux, ce qui contribue à alimenter l'autofinancement et donnerait quelques possibilités pour accélérer des projets ou actions en faveur de l'écologie, de l'adaptation au changement climatique, par exemple la végétalisation de plusieurs cours d'école puisque c'est d'actualité dans le quotidien d'aujourd'hui.

En revanche, nous sommes opposés aux dépenses supplémentaires de vidéosurveillance, comme nous l'avons expliqué lors d'un Conseil précédent. Nous préférons investir dans le renforcement des moyens humains pour assurer la sécurité et la tranquillité, comme nous le réaffirmerons tout à l'heure avec la charte de résolution amiable des conflits.

En conséquence, nous nous abstenons sur cette décision modificative.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je ne pense pas que cela appelle de réponse supplémentaire. La réponse faite à M. Morel valait dans les deux sens. Elle expliquait pourquoi nous l'avons fait, dans quelles conditions, de quelle façon mesurée. Comme de toute façon nous aurons une autre délibération, ce sera, si besoin est, une façon d'y revenir comme vous l'avez dit vous-même.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (40 pour - 4 contre - 7 abstentions) -

2 – ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Il s'agit de l'actualisation d'un certain nombre d'autorisations de programmes concernant le pôle sportif des Gratte-Ciel et la création du groupe scolaire provisoire Simone-Veil au Carré de Soie.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

3 – GARANTIE D'EMPRUNT RHÔNE-SAÔNE HABITAT - CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS ANGLE DES RUES PÉCHOUX, MISTRAL ET ROUTE DE GENAS À VILLEURBANNE - FINANCEMENT PHBB – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) -

4 – GARANTIE D'EMPRUNT IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES - ACQUISITION EN VEFA DE 7 LOGEMENTS, 35 RUE DES ALLIÉS À VILLEURBANNE, RÉSIDENCE « ELEGAN'CIEL » – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) -

5 – GARANTIE D’EMPRUNT EST MÉTROPOLITAIN HABITAT - CONSTRUCTION D’UNE SALLE DANS LA RÉSIDENCE CHÂTEAU-GAILLARD, SITUÉE ANGLE DES RUES CHÂTEAU-GAILLARD ET MICHEL-DUPEUBLE À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- M. Morel a demandé une minute d'intervention.

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le sujet sur lequel nous voulons insister est la construction d'une salle de restauration pour élèves de classes élémentaires au sein même d'un établissement accueillant des personnes âgées.

Nous remercions les services techniques de la Ville pour les compléments d'information qui nous ont été fournis au compte rendu de la commission sur la capacité d'accueil qui atteindra 160 places et même jusqu'à 400 repas servis compte tenu du roulement possible.

Nous revenons sur la bonne initiative de mettre en contact les élèves de classes élémentaires avec des seniors, car c'est fondamental pour créer du lien entre les générations.

Nous en profitons aussi pour souligner que le problème de la dépendance a été de notre point de vue sous-estimé et que les problèmes financiers pour l'État et les collectivités territoriales sont à venir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Pour l'État, on peut l'entendre, pour les collectivités locales, il conviendrait sans doute d'être plus précis mais nous ne vous le demanderons pas.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 abstentions) –

6 – GARANTIE D’EMPRUNT POSTE HABITAT RHÔNE-ALPES - ACQUISITION EN VEFA DE 11 LOGEMENTS, 1, RUE OCTAVIE À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) –

7 – GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE CCAS DE VILLEURBANNE POUR LE LANCEMENT D’UNE CONSULTATION PORTANT SUR L’ACQUISITION DE VÉHICULES AU GAZ NATUREL COMPRIMÉ ET VÉHICULES ÉLECTRIQUES – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

8 – GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS NÉCESSAIRES À L'INSTALLATION DE L'ÉQUIPEMENT DÉDIÉ À LA PETITE ENFANCE, SIS 35-39 RUE DU DR ROLLET À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

9 – ACQUISITION D'UNE MAISON 396, COURS ÉMILE-ZOLA – Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- C'est pour le futur relais d'assistantes maternelles.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

10 – ACQUISITION AMIABLE DU BOULODROME SIS 17, CHEMIN DE LA LIGNE DE L'EST – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- C'est un lieu que nous louions depuis de nombreuses années, le propriétaire s'est résolu à la vente et nous l'achetons. Cela pourra s'appeler le boulodrome municipal, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

11 – ACQUISITION PAR VOIE DE PRÉEMPTION D'UN LOCAL COMMERCIAL SITUÉ 137 BIS, TOLSTOÏ (DEUXIÈME DIA) – Mme Natalie PERRET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

12 – VENTE DE VÉHICULES MUNICIPAUX – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

13 – AUTORISATION DE DÉPOSER DES PERMIS DE DÉMOLIR ET DE CONSTRUIRE - 24, AVENUE MONIN, 6, RUE FERBER, 8, RUE DE LA PRÉVOYANCE ET 125, RUE DEDIEU - 34, RUE ARMAND – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

14 – IMPLANTATION D'UNE CANALISATION DE RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN ENTRE LES RUES OCTAVIE ET DUPEUBLE À VILLEURBANNE SOUS PARCELLES COMMUNALES – Mme Anne REVEYRAND

M. LE MAIRE.- Cela a donné lieu à de longs échanges lors de la commission mais il n'y a aucune demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

15 – ZAC DES MAISONS-NEUVES - DÉNOMINATION DE LA PLACE PUBLIQUE – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Je suis le rapporteur. Il s'agit de dénommer la place publique et l'espace central de la ZAC des Maisons-Neuves, la dénomination proposée est celle de « Place des Alytes », du nom de ces petits amphibiens qui ont été préservés dans le cadre de l'opération.

Je donne la parole à Mme Khelifi.

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération consiste en la dénomination de la place centrale au cœur de la ZAC des Maisons-Neuves en « Place des Alytes ». Rappelons très rapidement l'histoire de ce batracien à Villeurbanne : près de 40 spécimens ont été découverts dans une zone humide sur le chantier de la ZAC des Maisons-Neuves en 2014 et, depuis, comme c'est une espèce protégée, il fait l'objet de mesures de protection.

Cette délibération est l'occasion pour nous de rappeler et féliciter le travail qui a été réalisé pour permettre la protection et la préservation de cette espèce protégée, qui pratique l'égalité des sexes, puisque le mâle assure la gestation des œufs fécondés en les portant sur son dos après que sa femelle les a pondus, d'où son nom d'ailleurs, l'alyte accoucheur. Mais avant d'accoucher, ils chantent la nuit, d'avril à septembre, pour attirer leur partenaire et s'accoupler. Des visites sont organisées régulièrement pour entendre leur chant.

Les aménagements pour protéger cette espèce (points d'eau, abris, points de passage) ont d'ailleurs permis à d'autres espèces (hérissons, chauve-souris, etc.) de vivre dans ce petit havre de paix au sein des Maisons-Neuves.

Le réchauffement climatique, dont nous subissons quelques effets à travers cette canicule en ce moment même, perturbe et menace le monde du vivant et les variations de température seront un seuil critique pour de nombreuses espèces. La menace d'une disparition massive d'animaux et de plantes se précise à chaque nouvelle publication scientifique. Si le réchauffement planétaire se poursuit jusqu'à atteindre +4,5°C, près de 50 % des espèces qui vivent actuellement dans les régions les plus riches en biodiversité seront menacées d'extinction d'ici soixante ans. Ce risque serait réduit de moitié si nous maintenions la hausse de la température moyenne mondiale en dessous de 2°C. C'est toute la responsabilité qui nous incombe vis-à-vis des générations futures.

Ainsi, toutes les initiatives locales, même modestes, sont bonnes à prendre et à promouvoir. Celle-ci en est un bel exemple et nous souscrirons bien évidemment à la dénomination de la Place des Alytes.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci d'abord de vos félicitations, mais nous nous y attendions, sachant que j'ai personnellement participé avec les services de la Ville, avec la Métropole également. Au niveau de la Métropole, cela n'a pas été si facile que cela et cela nous a valu quelques railleries de celui qui en était à l'époque le président, estimant que cela coûtait très cher pour des crapauds. C'est très bien.

Nous pouvons souscrire à la fin de votre propos d'une manière générale. Une petite rectification sur l'égalité entre les mâles et les femelles...

Mme Zemorda KHELIFI.- J'ai dit les sexes.

M. LE MAIRE.- Si les crapauds portent les œufs, ils n'assurent pas pour autant la gestation puisque la fécondation se fait à l'extérieur entre le spermatozoïde du mâle et les œufs non encore fécondés de la femelle, et ensuite le crapaud vient simplement porter les œufs à l'extérieur, ce n'est pas tout à fait pareil que d'assurer la gestation. Mais c'est l'occasion de vous montrer que je connais bien ce sujet. Nous nous en tiendrons là !
(Rires)

Merci. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

16 – CONVENTION DU PLAN DE SAUVEGARDE 2019-2024 DE LA COPROPRIÉTÉ SAINT-ANDRÉ À VILLEURBANNE – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) -

17 – PARTICIPATION AU PROJET « DISCRIMINATIONS VÉCUES DE JEUNES DE QUARTIERS POPULAIRES : ARTICULER LUTTE ET PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS LIÉES À L'ORIGINE ETHNIQUE SUPPOSÉE ET AU TERRITOIRE » – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Il y a plusieurs demandes d'intervention. Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je me réjouis que cette délibération provoque autant d'enthousiasme et de participation de la quasi-totalité des groupes politiques, c'est assez rare.

C'est une délibération relativement technique mais qui permettra à la Ville de s'associer à un groupement de commande avec la Métropole de Grenoble, celle de Nantes et la Ville d'Aubervilliers, dans le cadre d'un projet conduit par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP).

Ces quatre territoires sont dotés de réseaux de vigilance qui ont été largement inspirés par celui de Villeurbanne, ils permettent d'établir à l'échelle locale un observatoire des discriminations.

Aujourd'hui, à Villeurbanne, le réseau de vigilance est constitué des 13 structures qui permettent de repérer les cas ou les témoignages de discrimination, et ensuite, par un travail juridique et d'accompagnement, d'alimenter un observatoire qui est lui-même consolidé avec les permanences juridiques du défenseur des droits et les permanences d'avocats spécialisés.

Être jeune, c'est être aussi victime de discriminations dans l'accès aux biens et aux services, dans l'accès à l'emploi, dans l'accès au logement. Selon des travaux du défenseur des droits, près d'une personne sur deux âgées de 18 à 24 ans et 42 % des 25-34 ans font état d'avoir vécu une expérience de discrimination quand leurs aînés font état en moyenne de 30 %.

Le projet auquel nous nous associons vise à répondre à trois questions principales :

- Comment les dispositifs de mobilisation du droit font-ils l'objet d'une appropriation par les jeunes et quelle adaptation faut-il conduire pour qu'ils soient appropriés par les jeunes ?
- La place des professionnels et les modalités d'accompagnement des professionnels de la jeunesse sur ce registre ?
- Plus généralement, comment les jeunes appréhendent la question des discriminations ?

Le groupement de commande nous permettra de passer un appel d'offres avec une équipe de recherche, avec deux objectifs opérationnels :

- améliorer notre réseau de vigilance ;
- développer des outils et échanger nos bonnes pratiques entre ces territoires.

Je répondrai bien volontiers à vos questions.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame Haziza ?

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous nous proposez ce soir de voter la participation de notre Ville au projet interterritorial sur la discrimination vécue des jeunes de quartiers populaires. Depuis 2014, les cas de discrimination visés par l'article 225-1 du Code pénal, l'article L.1132-1 du Code du travail et la loi du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations sont enfin élargis au lieu de résidence.

Désormais, 20^e critère légal de discrimination, la discrimination liée au lieu de résidence vise à faire reconnaître le lieu de résidence comme un facteur potentiel de discrimination.

La participation de notre Ville dans ce projet s'articule en deux axes. Autant je trouve le deuxième axe bénéfique dans la lutte contre la discrimination territoriale, pour rappel : prévenir ces discriminations dont sont victimes les gens en outillant les professionnels au

travers de formations/actions et, vous venez de le rappeler, madame THOUVENOT, à travers une problématique juridique, autant je trouve que le premier axe, qui n'est pas détaillé dans la convention, est très évasif. Quelles sont ces actions spécifiques et que veut dire « développer une approche intersectionnelle aux croisées des discriminations » ? Je vous avoue ne pas avoir très bien compris le sens.

Je pose ces questions car j'ai eu à plaider dans ma vie professionnelle pour un jeune qui avait été écarté du process de recrutement uniquement en raison de son quartier. On sait que la difficulté pour la victime d'une discrimination à l'adresse d'en apporter la preuve est presque insurmontable. Mais dans ce cas, le RH avait bien précisé qu'en raison du manque de transport, les retards étaient fréquents dans ce quartier. Je ne vous cache pas l'humiliation pour ce client qui avait pour objectif de décrocher un emploi et non pas de tenir les murs ou toucher les aides sociales.

La question qui se pose dans ce genre de dossier est donc de trouver les responsabilités : celle du responsable des ressources humaines bien sûr qui écarte ce CV, celle de la société qui donne des consignes, mais également celle des pouvoirs publics. À Villeurbanne les habitants du quartier Saint-Jean n'ont eu de cesse d'expliquer qu'en raison du manque ou des conditions des transports en commun ils ne pouvaient pas honorer leurs horaires de travail. Qui est le responsable direct de leur perte d'emploi ou de leur non-emploi ?

La première des priorités quand on veut s'attaquer à la discrimination, c'est déjà de résoudre les discriminations existantes et d'accorder à nos habitants le respect de leurs droits les plus fondamentaux pour aller travailler sereinement, droit au logement pour que les quartiers populaires ne soient plus vus comme des quartiers pauvres à problème mais comme des quartiers vivants, riches d'une jeunesse pleine de ressources et de potentiel.

Monsieur le Maire, j'ai toujours voté pour toutes les initiatives visant à réduire car j'ai pour horreur l'injustice et je le referai aujourd'hui. Mais votre projet m'apparaît comme une proposition poudre aux yeux. Je vous accorde le crédit de la sincérité sur l'envie de lutter contre la discrimination mais vos méthodes consistant à financer me semblent légères voire un peu utopiques pour lutter contre la discrimination territoriale alors que vous êtes en retard sur le principal dans les quartiers populaires de notre ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci pour vos félicitations accompagnées immédiatement de quelques critiques.

Un sujet sur lequel je peux vous rejoindre, puisque moi-même je me suis longtemps interrogé, mais c'est parce que je ne savais pas, c'est devant le terme intersectionnel qui est un peu proéminent dans la discussion mais une fois que l'on vous a expliqué ce dont il s'agissait, tout le monde est en situation de le comprendre.

Sur notre engagement financier, vous avez vu qu'il est quand même très relatif puisqu'il s'agit plutôt de nous accrocher à d'autres initiatives plutôt que nous-mêmes les financer, et c'est plutôt mettre en quelque sorte notre expérience et nos capacités de travail là où elles existent sinon au service des autres mais en coopération avec les autres.

Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Selon un rapport publié en 2016 par l'Observatoire national de la politique de la ville, « un diplômé bac+5 de plus de 30 ans a 22 % de chances de moins d'occuper un emploi de cadre lorsqu'il est issu des quartiers prioritaires ». Une enquête de l'Institut national d'études démographiques (INED) va dans le même sens et révèle un écart de taux de chômage pour les enfants immigrés non européens de 4 à 5 points par rapport aux jeunes nés en France métropolitaine de parents français.

La jeunesse des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville connaît une insertion professionnelle plus difficile que le reste de la jeunesse des autres quartiers des mêmes villes : 31 % des moins de 30 ans y sont au chômage (contre 17 %).

Un testing réalisé par l'Institut Montaigne en 2013 avait démontré le poids des discriminations en fonction des origines et des pratiques religieuses. Plus de 6 000 CV fictifs avaient été envoyés partout en France. Les résultats sont sans appel : à profil équivalent, Mohamed devra envoyer 20 CV avant d'espérer être convoqué à un entretien, Michel, seulement 5.

Trois ans plus tard, une autre étude corroborait ce phénomène de mise à l'écart injustifiée : une candidature « maghrébine » reçoit dans 9 % des cas une réponse positive, contre 20 % pour les candidatures « hexagonales », soit 11 % d'écart selon les conclusions de ces travaux menés par la Direction de l'animation, de la recherche, des études et des stratégies (DARES) et l'association ISM Corum, que je connais bien, spécialisée dans la prévention des discriminations.

L'âge renforce les discriminations liées au genre, origines ethniques supposées ou lieu de résidence. Ainsi, les jeunes issus de l'immigration encourent des risques discriminatoires significatifs dans l'accès au parc locatif privé, tout comme les candidats provenant d'un quartier prioritaire de la Politique de la Ville mais dans une proportion moindre. Les candidats supposés d'origine maghrébine de 20 ans ont près de deux fois moins de chances d'accéder sans désavantage à la visite de logement que les candidats sans origine migratoire du même âge (78 % des cas contre 44 %).

Nous soutenons pleinement cette participation au projet porté par Grenoble Alpes Métropole et dans lequel s'impliquent également Nantes Métropole et la Commune d'Aubervilliers. Elle s'inscrit naturellement dans l'engagement de la Ville depuis plusieurs années déjà de lutter contre les discriminations. Rejoindre ainsi un réseau de collectivités territoriales engagées dans la prévention et la lutte contre les discriminations, mobiliser un écosystème d'acteurs variés, nous permettra d'aller plus loin encore en développant des mutualisations, des coopérations et, par conséquent d'être plus efficaces, plus pertinents dans nos actions.

Le chômage, la perte d'activité, la mauvaise allocation de la main-d'œuvre, le gâchis de talents... tout cela coûte à notre société, à notre pays – France Stratégie a chiffré, en 2016, le coût de ces inégalités à près de 150 M€. Lutter contre et prévenir ces discriminations s'impose si nous voulons une ville plus inclusive !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, ce sera un discours un peu différent.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Le présent rapport aborde la question des discriminations dont les jeunes des quartiers populaires seraient victimes. Évidemment, il apparaît difficile de comprendre les raisons qui expliqueraient un tel a priori. Ces quartiers ne font jamais parler d'eux ! Il y règne la paix, la tranquillité, la tolérance ! La jeunesse y a un comportement exemplaire ! Studieuse et disciplinée, elle fait la fierté des enseignants et des établissements scolaires ! Elle entretient des relations cordiales et fraternelles avec les forces de l'ordre et de la justice ! Et que dire de son admiration affichée pour notre identité et l'histoire de notre pays !

Bref, une chance pour la France comme vous le clamez depuis des décennies !

C'est le discours que vous souhaiteriez entendre, celui que la majorité des groupes vont nous asséner, même si vous savez tous que ce n'est pas la réalité.

Je dois vous avouer qu'il m'apparaît difficile de me sentir concerné par cette problématique et ce projet. Ces discriminations supposées sont avant tout le résultat de votre projet délirant de vouloir transformer la France en une société multiculturelle. C'est le symbole de l'échec de votre modèle de société, l'échec de la Politique de la Ville, véritable gouffre financier qui n'a pas permis de sortir ces quartiers et les populations de la ghettoïsation.

Cet échec vous est imputable car vous avez volontairement renoncé au modèle de l'assimilation, certes contraignant mais qui garantissait une société homogène. Pourtant, ce modèle avait fait ses preuves par le passé auprès de vagues d'immigration (Italiens, Espagnols, Portugais, Arméniens). Au final, tous ont quitté ces quartiers.

Depuis cinquante ans, la machine s'est grippée et ces quartiers populaires sont devenus des ghettos. Peut-être aussi parce que le modèle atteint ses limites face à l'arrivée massive de populations issues de cultures différentes de celle du monde occidental.

Évoquer la question des discriminations suppose au préalable de s'interroger sur les raisons qui font que ces quartiers véhiculent une image négative et donc un rejet. Malheureusement, par confort et déni d'une réalité non conforme à votre vision, vous préférez toujours appliquer le même raisonnement caricatural : d'un côté les gentils, celui des victimes issues des quartiers populaires, et de l'autre, celui des méchants, les Français qui stigmatisent et persécutent les minorités. L'objectif de ce discours simplificateur est de culpabiliser les Français afin de mieux dissimuler la réalité des quartiers populaires.

En effet, la mauvaise réputation de ces quartiers ne doit souvent rien au hasard, c'est le reflet d'une évolution. Ces quartiers sont devenus au fil des ans des espaces communautarisés qui se sont coupés progressivement du reste de l'espace urbain et de la société jusqu'à devenir des zones de non-droit, des enclaves où policiers, pompiers, médecins renoncent même à mettre les pieds. Violence et intolérance y règnent souvent en maître. On ne peut donc que constater qu'une partie de la jeunesse de ces quartiers est totalement rebelle à toute forme d'autorité et considère que la violence est un mode d'expression normal.

De plus, il est cocasse de voir que ceux qui se disent victimes de discriminations sont souvent les mêmes qui affichent des convictions religieuses radicales et des discours qui frôlent souvent le racisme.

Enfin, voir la Métropole de Grenoble où les quartiers populaires sont devenus totalement ingérables porter ce projet symbolise bien l'hypocrisie de certains élus. Ce qui vous préoccupe, ce ne sont pas les discriminations mais le constat que le modèle de société que vous souhaitiez nous imposer est en train de disparaître. Le vivre ensemble a été remplacé par le vivre entre soi, et les premiers à plébisciter ce nouveau modèle, ce sont les jeunes des quartiers, du délinquant au salafiste. Résultat, la cohabitation risque d'être difficile dans le futur !

Là encore, je vous renvoie à l'analyse faite par Gérard Collomb ou François Hollande qui évoquent le spectre de la partition des habitants de ces quartiers. Déjà, en son temps, le Général de Gaulle prophétisait l'utopie de la société multiculturelle post-coloniale. La seule différence, c'est qu'à l'époque, c'était nous qui étions les colonisateurs.

Au passage, notons que certains ont déjà commencé à prendre exemple sur votre démarche afin d'élargir le panel des discriminations : l'interdiction du port du voile sur le lieu de travail, du burkini à la piscine, l'enseignement de certains événements historiques sont interprétés comme des formes de discrimination voire des postures à relents colonialistes.

Cependant, il existe bien une discrimination liée aux territoires mais pas celle que vous mentionnez. Il s'agit des habitants de la France périphérique, des habitants des campagnes, de la province, ceux qui sont les vrais discriminés car les oubliés de la République qui ne bénéficient de rien. Avouons que c'est loin d'être le cas des habitants des quartiers populaires qui bénéficient de la proximité de la Métropole et de la Politique de la Ville.

En conclusion, nous ne voterons pas ce rapport car ce projet de lutte contre les discriminations, c'est avant tout de l'enfumage pour éviter encore une fois de parler de la crise identitaire que traverse la nation française. Ce n'est rendre service à personne, certainement pas aux jeunes de ces quartiers, de les conforter dans l'idée qu'ils sont les éternelles victimes de la société française, victimes des discriminations mais, en réalité, surtout, victimes de vos discours.

Enfin, pour terminer sur une note positive, dans ces quartiers, il existe aussi une jeunesse qui travaille et qui est respectueuse des valeurs et de l'identité de la France. Cette jeunesse-là n'a pas besoin de vos discours misérabilistes car elle s'assimilera d'elle-même.

Pour les autres, quand on mesure l'expansion du communautarisme, notamment religieux, on peut légitimement s'interroger sur les conséquences futures pour la nation française.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je ne vous remercie pas mais, pour reprendre vos propres propos, en matière de discours simplificateurs, outranciers et pleins d'amalgames, il suffit de vous relire, je crois que vous en connaissez un rayon !

Puisque vous avez renvoyé au Général de Gaulle en prenant une partie de ses propos et en les mettant à votre sauce, ce qui est quand même un peu fort de la part de votre formation politique, je vous renverrai plus modestement à une historienne agrégée de

philosophie d'un grand âge, mais toujours aussi pertinente. Il s'agit de Mona Ozouf, vous verrez ce qu'elle écrit sur l'identité française. Je vous y renvoie. On peut parfois vous conseiller des lectures, cela vous permettrait peut-être d'avoir des propos un peu moins outranciers, un peu moins simplificateurs et un peu moins remplis d'amalgames.

Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Monsieur le Maire,

Très rapidement, je dirai d'abord que nous pensons utiles les réseaux de vigilance en général et en particulier pour une catégorie particulièrement touchée par les discriminations, à savoir les jeunes des quartiers populaires.

Il faut chercher à identifier les effets objectifs, indépendants ou non des intentions, des institutions et des représentations subjectives de chacun, et ces travaux de recherche permettent d'objectiver les freins à l'embauche, les biais à l'orientation, les traitements de défaveur conscients ou non sur le logement, les loisirs, la pénurie d'opportunités sociales qu'un individu peut avoir dans un quartier du fait d'un certain nombre de critères évidemment non liés à la question du mérite ou de l'implication.

On peut évoquer tout cela sans tomber dans le soupçon d'une discrimination organisée ou revendiquée par l'État. Évoquer une discrimination structurelle, ce n'est pas parler d'un racisme d'État.

Nous y voyons, par contre, à cet égard, l'intérêt de la notion d'intersectionnalité qui vient à point rappeler que les inégalités tenant à l'origine, au genre, à la classe sociale, à la religion, sont étroitement imbriquées, et que, chez le même individu, elles peuvent se cumuler ou se compenser. C'est précieux intellectuellement, scientifiquement et politiquement.

Il y a aussi des limites à cette posture. Il ne faut pas diviser le monde social et les classes défavorisées sur des bases ethno-raciales plutôt que d'œuvrer pour une lutte contre le racisme et d'autres formes de domination qui se fonderaient sur un socle universel voire plus précisément républicain et/ou marxiste. J'ose dire marxiste parce qu'en l'occurrence il reste établi que la première et la plus solide des discriminations institutionnelles systémiques et interpersonnelles est et reste la discrimination sociale.

Nous y voyons le risque d'une racialisation des rapports sociaux. C'est le risque d'escamoter les clivages internes à des groupes, qu'ils soient majoritaires ou minoritaires, et tandis que se réclame maintenant le Front National du Général de Gaulle, d'autres se réclament de Rosa Parks pour légitimer des discriminations inversées.

En fait, l'indifférence d'une institution à l'égard de la situation spécifique d'un groupe de personnes n'est pas une discrimination. Le cadre scolaire est le cadre scolaire, un règlement intérieur est un règlement intérieur d'une institution ou d'un service public.

Nous y voyons donc le risque d'une racialisation de ces rapports sociaux. Sur ce point, l'intitulé de la délibération est quand même un peu gênant puisque sont évoquées catégories ethno-raciales réelles ou supposées, revendiquées ou assignées, origines ethniques supposées, discriminations subjectives, cela pose des problèmes au cadre légal et ce n'est pas anodin.

Le fait d'être associé à Grenoble et Aubervilliers pose question parce que ce sont deux collectivités qui, directement ou indirectement, via des réseaux militants, sont impliquées dans une entreprise politique de remise en cause d'un certain nombre de principes sur des logiques de militantisme coup de poing, parfois peu enclines au dialogue, et qui ont notamment, dans des collectifs de gauche, je le regrette, renié leurs propres histoires.

La problématique est celle de dénoncer les discriminations à l'œuvre sans voir dans un régime politique et légal séculaire la conséquence d'un privilège ethnique mais tout simplement la conséquence de la formalisation d'un projet politique du vivre ensemble qui s'est concrétisé à travers la législation et l'administration.

Nous voterons donc la délibération et cette participation symbolique à une démarche réflexive mais nous alertons nos collègues sur une nécessaire clarification sur nos postures et nos postulats en matière de lutte contre les discriminations.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Panico ?

Mme Virginie PANICO.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous demandez au Conseil Municipal d'approuver la participation de la Ville au projet « Discriminations vécues de jeunes de quartiers populaires : articuler lutte et prévention des discriminations liées à l'origine ethnique supposée et au territoire » porté par Grenoble Alpes Métropole, en coopération avec Nantes Métropole et la Ville d'Aubervilliers dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

Selon les auteurs, le projet vise la mise en place d'un dispositif d'actions spécifiques et complémentaires en direction des jeunes, d'une part pour lutter contre les discriminations au travers de réseaux de veille ou vigilance, et d'autre part pour mieux comprendre les processus inégalitaires et discriminatoires, et agir avec les jeunes.

Le projet serait interterritorial (Grenoble, Aubervilliers, Nantes) et associerait ponctuellement Strasbourg à titre comparatif, ainsi que Villeurbanne, autour d'objectifs et d'actions menées entre 2019 et 2021 pour environ 850 jeunes habitant les quartiers populaires mobilisés via les structures locales.

Une étude de plus, une expérimentation nouvelle concernant la lutte contre les discriminations des populations issues des quartiers dits prioritaires.

Au-delà du sujet même de cette délibération, ce rapport est l'occasion de faire le bilan pragmatique des politiques publiques menées depuis plus de quarante ans en direction de ces territoires appelés communément « banlieues » : 1 500 quartiers, 5 millions et demi de personnes concernées dont plus de 42 % sont sous le seuil de pauvreté.

Les difficultés des quartiers dits sensibles ont été une priorité pour les politiques publiques depuis une quarantaine d'années. De multiples programmes ont cherché à mobiliser des moyens supplémentaires au service de ces territoires et de leurs habitants, avec un volontarisme affiché des deux côtés du spectre politique, de Gauche comme de Droite, à l'échelle des quartiers eux-mêmes comme au plus haut niveau de l'État.

En une vingtaine d'années, ce sont au moins deux « plans Marshall pour les banlieues » qui ont été mis en œuvre. Un pacte de relance pour la ville avait été baptisé de la sorte en 1996. Un plan « Espoir banlieue » avait été ainsi labellisé en 2008. Entre les deux, en 2003, le programme national de rénovation urbaine (plan Borloo) donnait lui aussi de

vastes ambitions. La loi Lamy de 2014 définissait un périmètre d'action unique : les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), ces quartiers classés « QPV » bénéficiant de mesures de discrimination positive (dotations spécifiques, emplois francs, etc.).

Depuis le lancement du premier plan banlieue en 1977 par Jacques Barrot, ministre du Logement, jusqu'à la baisse des dotations de l'État voulue par le Président Macron et le rapport avorté de Jean-Louis Borloo en 2018, la politique en direction de ces quartiers en difficulté et de leurs habitants a connu plus de quarante ans de réformes pour des résultats plus que contrastés !

Sujet prisé de la Cour des Comptes, la Politique de la Ville a donné lieu à des rapports chaque fois très critiques en 2002, 2007 et 2012. Le rythme quinquennal n'aura pas été respecté, mais la Cour se penche depuis 2018 sur une grande évaluation.

Des sommes considérables ont été dépensées notamment en matière de rénovation urbaine. Et pourtant le constat semble, hélas, immuable : chômage, violences, échec scolaire, pauvreté... font encore partie du diagnostic quarante ans après.

Quel bilan tirer de l'ensemble de ces quarante années ?

La politique de la ville : un mal nécessaire ? Tel était l'un des sujets abordé lors des états généraux de la Ville en 2017, expression qui révélait à elle seule le sentiment d'impuissance partagé par de nombreux élus et acteurs locaux, sentiment terrible pour des acteurs publics.

À notre humble niveau d'élus locaux, nous laisserons à d'autres intervenants les discours académiques et l'autosatisfaction, l'action publique en direction de ces quartiers doit se concentrer sur des axes prioritaires simples et pragmatiques et éviter surtout le mal très français et bureaucratique du millefeuille, de la multiplication des acteurs, des organismes, des structures, des rapports, des études et des plans :

- tout d'abord, faire confiance aux acteurs locaux que sont les collectivités locales et les citoyens en évitant un énième plan national ;
- rénover et désenclaver ces quartiers tout en favorisant la mixité sociale : politique menée par la grande majorité des collectivités ;
- et surtout, pour nous c'est la clé, tout miser sur l'école, la formation et l'emploi : c'est par l'acquisition de diplômes, d'une formation professionnelle et surtout le travail que l'on sort de la précarité et de la pauvreté et que l'on s'insère pleinement dans la société.

Le dispositif « Territoires Zéro Chômeur », lancé dans le quartier Saint-Jean à Villeurbanne est un exemple concret de cette insertion par l'emploi qui commence à porter ses fruits et que nous soutenons.

Jean-Wilfried Martin, notre président de groupe, interviendra sur ce dispositif en fin de Conseil.

C'est par l'école et l'emploi que nous l'emporterons sur les discriminations !

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci de votre propos. Je vous invite à ne pas doubler votre temps de parole.

Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Je ne sais pas s'il vaut mieux être sourd que d'entendre M. Poncet mais, voyez-vous, j'ai vécu personnellement ces discriminations. Mon nom ne porte pas pourtant à une discrimination quelconque mais il suffisait que j'aie une adresse qui venait d'un quartier de l'agglomération lyonnaise, un quartier chaud à l'époque, pour que, pendant des années, je ne reçoive aucun retour à mes demandes d'emploi. Aucun retour !

Cela a duré jusqu'à ce que je connaisse mon épouse d'aujourd'hui, j'ai pu déménager chez elle et mettre une nouvelle adresse sur mon CV qui était une adresse lyonnaise, et tout à coup, les portes se sont ouvertes parce que, par chance, je ne porte pas un nom discriminant mais j'ai une origine différente de celle de M. Poncet puisque ma famille a été victime d'un de ses admirateurs, et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes retrouvés ici en France à lutter contre cette forme de fascisme.

M. Poncet s'alimente d'une autre forme de fascisme qui est l'islamisme intégriste, qui cherche à désolidariser la famille française et à rompre avec les solidarités que nous défendons.

Ce rapport n'est certes pas la solution mais est une pierre supplémentaire à l'édifice de la lutte contre l'injustice sociale, de lutte contre le racisme, de lutte contre toute forme de discrimination entre hommes et femmes, contre toute forme d'injustice qui s'exprime aujourd'hui dans la société à travers l'accès à l'emploi, à travers l'accès à la cantine (ce n'est pas le cas à Villeurbanne mais dans d'autres villes), à l'accès à toutes sortes de biens nécessaires aux êtres humains.

M. Poncet nie une réalité qu'aujourd'hui tout ethnologue reconnaît. Nous sommes tous de même origine, nous sommes tous des Africains, nous avons tous été noirs figurez-vous, et aujourd'hui les migrations font que vous-mêmes êtes africain et, grâce à ce mélange, aujourd'hui, nous pouvons porter en France des patronymes différents, porter des cultures différentes, et il est hors de question pour moi de m'assimiler à quoi que ce soit, je suis fier d'avoir une mère française, une patrie française et un père chilien. C'est ma double culture et je la revendique haut et fort en tant que communiste, monsieur Poncet, c'est sans doute quelque chose qui vous échappe.

M. LE MAIRE.- La seule interrogation, c'est si vous êtes d'Afrique de l'Ouest ou d'Afrique de l'Est, du côté de l'Éthiopie ou de l'Afrique équatoriale ex-française !

Monsieur Crombecque ?

M. Yann CROMBECQUE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Tout d'abord, je voudrais remercier Agnès Thouvenot pour la présentation du rapport, faire le constat qu'en France, il y a encore des murs à abattre. Notre groupe se félicite de l'intervention de Mme Khelifi et des données chiffrées qu'elle a pu apporter, un travail de recherche aurait pu me conduire en début de débat à présenter les mêmes. Les constats sont là, les inégalités évoquées ne sont pas nouvelles, et tous les rapports ont tendance à dire et à écrire qu'elles s'accroissent.

Même le président de la République, Emmanuel Macron, en novembre 2017, lors d'un discours sur la Politique de la Ville, relevait que le chômage était 2,5 fois plus élevé que la moyenne nationale et, dans un autre discours, il rappelait que l'assignation à résidence vécue par certains jeunes exclus du marché de l'emploi devait cesser.

Malheureusement, si nous pouvons partager le constat fait par le président de la République, les mesures politiques apportées sont largement insuffisantes puisque, comme seule réponse, c'était des stages de troisième pour 30 000 élèves, et une demande aux 120 plus grandes entreprises françaises de prendre leur part dans la politique de discrimination sur le chômage.

Un cabinet créé pour lutter contre ces discriminations, Mozaik RH, fait des rapports tous les ans dans lesquels ces discriminations et l'impact sur le chômage et l'intégration sont évoqués.

Par rapport à ce qui vient d'être présenté, je rappellerai également que notre municipalité est engagée depuis plusieurs années dans une politique volontariste et ambitieuse de lutte contre les discriminations et, en février 2019, notre Conseil Municipal a adopté un rapport sur la lutte contre les inégalités et les discriminations multifactorielles à l'orientation scolaire qui était bien pour nous le fait de poser les bases même dès l'école de la lutte contre les discriminations.

Par rapport à ce qui a été évoqué sur la convention, j'aimerais dire à M. Poncet qu'il devrait prendre un peu de temps, au lieu de nous assaillir et de nous asséner des discours porte ouverte, pour lire Ernest Renan et sa conférence « Qu'est-ce qu'une nation ? ». À l'écouter, il y a bien les Républicains, ceux qui ont la vision non pas de l'assimilation mais de l'intégration au travers des lumières de la France, et monsieur Poncet, à vous écouter, j'ai l'impression de relire Herbert Fichte pour ce qui est du romantisme allemand voire Barrès si vous voulez absolument que je cite un auteur français.

Mais, par rapport à ces éléments, vous êtes aussi dans une caricature plus que caricaturale parce que vous avez une vision insultante de l'ensemble des jeunes des quartiers populaires.

Si vous preniez le temps, monsieur Poncet, d'aller à la rencontre de ces jeunes ou de fréquenter les lieux dans lesquels ces jeunes viennent, non pas pour demander je ne sais quelle indemnité, non pas pour bénéficier de quelconque intérêt pour rouiller ou dealer comme vous le prétendez, mais tout simplement pour s'intégrer sur des données économiques, vous verriez que ces jeunes-là, majoritairement, sont loin de la caricature et de l'insulte que vous énoncez dans ce Conseil Municipal.

Alors oui, nous estimons, et c'est pour cette raison que nous soutiendrons ce rapport, que les discriminations sont une atteinte aux valeurs de la République, et c'est peut-être là, monsieur Poncet, la différence entre nous et vous, c'est que nous, nous sommes des républicains, vous, vous êtes aux marges de la République dans vos propos.

Les stigmatisations enferment les individus, et les inégalités de traitement et de réponse fragilisent notre contrat social. Je veux bien faire un constat avec vous : tout ce qui fragilise notre contrat social peut favoriser votre formation politique. Par rapport à la xénophobie et au discours de rejet que vous pouvez mentionner et délivrer quotidiennement, nous avons cette responsabilité politique républicaine de faire reculer

les discriminations, petit à petit, en travaillant ardemment sur un certain nombre de sujets.

Et pour notre groupe, mais je sais qu'une majorité de l'hémicycle partage ces valeurs, nous rappelons la promesse d'égalité républicaine. Par rapport à cette promesse d'égalité républicaine, nous devons faire preuve de vigilance face à ces discriminations dans l'accès à un ensemble de données que sont l'éducation, l'emploi, la culture, la sécurité, le logement, les services au sens large et par rapport aux biens.

Par rapport à ces éléments, Mme Haziza se posait la question de la concrétisation de ces actions. Je la renvoie simplement au rapport déposé auprès de l'INJEP pour s'apercevoir que les actions mentionnées sont concrètes. Je n'en cite que certaines : informer les jeunes (cela peut paraître abscons mais c'est un élément important), valoriser les exemples réussis de mobilisation, construire des relais avec différentes structures sur les territoires, mobiliser l'ensemble des acteurs, développer l'analyse de situation. Voilà les actions somme toute concrètes qui peuvent faire reculer les discriminations.

Enfin, pour ne pas faire long, pour notre groupe, il convient de faire de la non-discrimination un objectif, et c'est mentionné dans le rapport, cela a été mentionné notamment par une adresse qui avait été élaborée en mars 2017 par la Ville de Villeurbanne et un certain nombre d'élus aux différents candidats à l'élection présidentielle : cette non-discrimination doit être un objectif intégré de l'ensemble de nos politiques publiques.

Pour mettre en place des actions correctives, il est nécessaire d'analyser les processus, d'agir sur les représentations, les cadres institutionnels et les pratiques professionnelles. C'est là où nous rejoignons l'analyse ou la crainte exprimée par Jonathan Bocquet : la non-discrimination doit se faire toujours dans le respect de notre socle commun, c'est-à-dire la liberté, l'égalité, la fraternité. Permettez-moi, au nom de mon groupe, d'ajouter, mais je sais que Jonathan Bocquet y est sensible, la laïcité.

Les axes de la convention proposée à notre vote ce soir peuvent contribuer à l'ensemble de ces éléments, et donc notre groupe votera avec conviction le rapport en soulignant une nouvelle fois que les collectivités locales, et notamment la Ville de Villeurbanne, ont sur ce sujet un temps d'avance par rapport à l'État et au monde économique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci pour toutes ces interventions.

Madame Haziza, vous nous avez fait une leçon de droit, vous nous avez cité le Code pénal, le Code du travail, vous n'avez pas cité le Code civil, pourtant c'est l'un des socles essentiels du droit de la non-discrimination.

Je ferai un petit cours de sociologie politique. L'intersectionnalité est un concept venu des États-Unis qui nous permet d'étudier le croisement des discriminations. En effet, on n'est pas simplement femme, on n'est pas simplement handicapé, on n'est pas simplement en âge avancé dans la vie, on n'est pas simplement d'une origine réelle ou supposée, on

est des identités multiples, complexes, et la question de l'intersectionnalité permet d'appréhender les personnes dans leur complexité.

En effet, être une femme d'origine subsaharienne entraîne des états de vie, des discriminations dans l'accès au logement que n'aura pas une femme blanche.

Monsieur Bocquet, vous évoquiez la classe sociale comme le socle fondamental pour vous de toutes les lectures de la discrimination, c'est un des critères. Quand on lit les récits de vie des personnes qui ont vécu des parcours migratoires, qui sont nées dans des pays étrangers, la difficulté d'accès aux droits et aux services ne peut se résumer à la classe sociale. Le phénotype, le nom patronymique, le lieu de résidence sont des éléments extrêmement importants.

Ici, c'est bien le croisement de l'âge et le croisement du lieu de résidence. On sera aussi intéressé à voir les destinées des jeunes garçons qui ne sont pas les mêmes que celles des jeunes filles dans ces quartiers, notamment dans les parcours de vie.

Le troisième point que je voulais souligner, c'est le risque de racialisation des rapports sociaux. Jonathan Bocquet évoquait ce risque de ne lire les conflits sociaux, les conflits de société qu'à l'aune des origines réelles ou supposées. Vous avez raison, cette lecture unique des faits de société serait dangereuse, mais ce serait aussi oublier que, là encore, quand on observe les rapports, les récits de vie, la question de l'origine marque très fortement les destinées sociales.

Bien sûr, il faut faire de la lutte contre le racisme un enjeu d'éducation extrêmement important, mais il faut aussi rappeler le droit. On voit bien à l'aune des testings que nous avons pu faire, celui sur l'accès au logement dans le parc privé ou sur l'accès au prêt bancaire, qu'on ne peut pas se dire que les banques ne connaissaient pas le droit. Elles connaissent le droit, ce sont des personnes cultivées, qui ont été à l'école, l'éducation est passée par là. En revanche, on bute sur des points de droit. Nous l'avons mesuré.

Il faut rappeler systématiquement le cadre du droit parce que pour ces jeunes, ces personnes d'origine étrangère qui ont un phénotype différent du groupe majoritaire, on le sait bien, les discriminations abîment profondément. Cela abîme l'estime de soi, cela défait les personnes dans ce que l'on pourrait appeler les capacités. Cela enferme, cela provoque le repli et, pour notre idéal républicain, il faut lutter contre les discriminations.

Madame Khelifi, vous avez fait état des études notamment de France Stratégie et de l'Institut Montaigne qui mettent en évidence comment les discriminations ont un coût pour la société, mais attention de ne pas simplement utiliser les discriminations à l'aune de ce coût. L'égalité, on l'a en France sans condition, et il ne faudrait pas que l'on atteigne l'égalité parce qu'on aurait une valeur plus ou moins importante. Notre égalité, notre socle républicain, c'est bien liberté, égalité et fraternité, et c'est une égalité sans conditions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je vais mettre ce rapport aux voix après cet intéressant débat.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 contre) -

18 – RÉVISION DU CADRE DU PERSONNEL – Mme Dominique BALANCHE

M. LE MAIRE.- Madame Balanche a pris quelques jours de vacances, je suis le rapporteur. Je ne vais pas vous lire le cadre du personnel mais M. Martin a souhaité intervenir pour deux minutes. J'essaierai de lui répondre.

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Président, chers collègues,

Quelques mots pour expliquer notre vote inhabituel sur ce rapport aujourd'hui.

La révision du cadre du personnel nous laisse généralement sur notre faim, monsieur le Maire, tant vous êtes habitués à créer encore et toujours plus de postes de fonctionnaires territoriaux.

Je tiens d'ailleurs tout de suite à dépassionner le débat. Nous respectons l'engagement que mettent quotidiennement la fonction publique territoriale et ses agents, dont certains sont dans cette salle ce soir, à répondre présents pour remplir ses missions.

Toutefois, nous n'avons eu de cesse durant ce mandat de vous demander de mieux maîtriser les dépenses de personnel dans leur globalité, tout en répondant aux besoins de nos administrés.

Alors certes, il a fallu un électrochoc nommé loi de modernisation de l'action publique (MAP) suivie de la baisse des dotations globales de fonctionnement, le tout voté à l'époque par vos amis Jean-Marc Ayrault et François Hollande, pour que vous vous décidiez à rechercher des marges de manœuvre.

Depuis, Emmanuel Macron est arrivé au pouvoir et il est allé encore plus loin en imposant un contrat contraignant les dépenses réelles de fonctionnement.

Bref, sous la menace, sous la contrainte, vous avez réussi à mettre en œuvre ce que nous avions promis lors de la campagne de 2014.

Mieux que cela, et cela explique notre vote favorable ce soir, vous êtes en capacité de créer à iso périmètre 6 postes de policiers municipaux.

Ah, ils sont bien loin les contre-arguments d'augmentation des impôts que vous nous opposiez en mars 2014, puisqu'au final :

- l'armement de la police municipale : vous y êtes venus ;
- la vidéoprotection : vous y êtes venus ;
- plus de policiers municipaux : vous y êtes venus.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE.- Ce que nous faisons grâce à vous, c'est formidable, et pourtant à vous lire et vous entendre, chaque fois que vous avez à vous exprimer publiquement à mon sujet, par exemple quand j'ai annoncé que je ne me représenterai pas, j'ai rarement vu un communiqué d'une telle inélégance. Vous auriez pu critiquer légitimement la politique municipale mais après avoir dit que nous avons mis cette ville à genou et que nous l'avions abîmée, vous avez consacré les trois-quarts de votre propos à dire tout ce que vous alliez faire. Je vous laisse à vos illusions, je ne suis pas sûr que, demain, les Villeurbannais aient de grandes chances de vous trouver aux manettes de cette ville et je m'en réjouis ! Je vous le dis aussi.

Quant au rapport, le fait que nous créons allègrement des fonctionnaires territoriaux, depuis très longtemps, et l'encadrement de l'État n'y est pour rien en ce domaine, le rapport entre la masse salariale et le fonctionnement est de loin l'un des plus faibles en France. C'est une évidence que vous deviez connaître mais vous vous obstinez à mettre la tête dans le sable plutôt que de voir la réalité, surtout quand celle-ci vous gêne dans vos pseudo-démonstrations.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 5 abstentions) -

19 – CHARTE DE RÉOLUTION AMIABLE DES CONFLITS – M. Didier VULLIERME

M. LE MAIRE.- J'ai une demande d'intervention de Mme Vessiller et de M. Lacoste.

Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Lors du dernier Conseil Municipal, nous regrettions les moyens conséquents mis dans des dispositifs de vidéosurveillance de l'espace public, une vidéosurveillance inefficace et coûteuse à laquelle nous préférons la prévention et la présence humaine. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de la mise en place de cette nouvelle action qui vise à développer le recours à la médiation sociale dans la résolution des conflits du quotidien (voisinage, différends familiaux, conflits professionnels) des Villeurbannaises et des Villeurbannais.

En effet, résoudre ce type de conflits par la médiation sociale permet de prévenir la délinquance en évitant que ces conflits ne se transforment en outrages, en menaces ou en actes de violence physique. Dans un contexte où le nombre de conflits de voisinage augmente, comme le constate la police nationale au travers du nombre croissant de demandes d'intervention de police secours, de dépôts de main courante et de dépôts de plainte, l'enjeu de réguler au mieux ces conflits par la médiation sociale en évitant les passages à l'acte est particulièrement fort. Et ce, d'autant plus que les conflits de voisinage sont souvent très violents, que ce soit moralement ou physiquement, en raison de la pollution de la sphère privée et du poids au quotidien qu'ils constituent.

La médiation s'avère généralement une solution plus en adéquation avec la nature de ces conflits, en permettant de rétablir un dialogue jusque-là rompu grâce à l'intervention d'un tiers indépendant, formé, impartial et neutre, qui crée l'espace de dialogue grâce auquel les parties en présence vont trouver ensemble une solution durable aux conflits de la vie quotidienne, et en permettant de discuter des raisons sous-jacentes au conflit et de prendre en compte la dimension humaine ou émotionnelle des problèmes.

Après une expérimentation concluante sur plusieurs arrondissements lyonnais, la charte de résolution amiable des conflits qui fait l'objet de ce rapport facilitera l'orientation des usagers par la police vers la médiation, les usagers pouvant désormais être directement contactés par un médiateur suite à un contact avec les services de police pour des conflits de voisinage. Elle ouvre la voie à une meilleure coopération entre les différents

acteurs locaux impliqués dans la résolution de conflits par la médiation – le commissariat, la mairie et l'AMELY – en termes d'échange d'informations et de suivi transversal des situations de conflits.

Cela s'inscrit dans la droite ligne d'un partenariat de plusieurs années déjà de la Ville avec l'AMELY qui propose aux usagers une aide gratuite et confidentielle pour trouver une solution à leurs conflits du quotidien par la médiation.

Nous soutenons donc cette démarche qui, en renforçant la prévention et l'humain dans la gestion des conflits, ne peut que contribuer à apaiser les relations sociales et ainsi favoriser la tranquillité, la sécurité et la cohésion sociale dans nos quartiers et notre ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Lacoste ?

M. Régis LACOSTE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous présentez au vote de notre Conseil Municipal la mise en place d'une nouvelle action de résolution amiable des conflits avec l'association médiation de Lyon (AMELY) pour recevoir les usagers souhaitant trouver une solution à leurs conflits du quotidien, notamment du voisinage, et de tout autre type de conflit susceptible d'être résolu par de la médiation (différends familiaux, conflits professionnels) en partenariat avec le commissariat de police nationale de Villeurbanne.

Cette charte de résolution amiable des conflits de Villeurbanne peut être un outil efficace pour régler en amont ces problèmes du voisinage qui peuvent très vite dégénérer et terminer devant les tribunaux.

Mais cette charte ne peut être qu'un outil parmi d'autres, dans une vraie politique municipale de tranquillité et de sécurité publique pour protéger les Villeurbannais.

Avec l'arrivée des beaux jours et de l'été, les conflits du voisinage prennent une autre nature avec une délinquance quotidienne qui pourrait (le terme est dur mais il faut l'utiliser) la vie de nos concitoyens pour devenir dans certains quartiers un enfer du quotidien !

Depuis quelques années, nos concitoyens subissent cette délinquance qui s'est installée dans notre ville : trafic de drogue, regroupements bruyants, alcoolisés et menaçants dans les parcs et squares, occupation des entrées d'immeubles, des jardins de résidences et de copropriétés, rodéos de scooters, quads et mini-motos, voitures brûlées, feux de poubelles, tirs de pétards et de mortiers, bornes d'incendie vandalisées... Certains de mes propos ne sont que les titres de chapitre de votre plaquette.

Les équipements municipaux comme les stades et les piscines sont aussi le théâtre de ces violences estivales.

Cette délinquance ne se limite plus aux quartiers périphériques de notre ville : Tonkin, Buers, Saint-Jean, Charpenne, Grandclément, Perralière et Ferrandière...

Tous les quartiers de Villeurbanne sont désormais touchés !

Chaque été, le phénomène s'amplifie jusqu'aux Gratte-Ciel lors de la semaine du 14 juillet.

Chacun se souvient dans notre assemblée de ces nuits de violences urbaines vous obligeant, voici quelques années, à réagir en rédigeant en urgence un courrier aux riverains de la place Lazare Goujon et des Gratte-Ciel, et à prendre une série d'arrêtés municipaux sur la vente des pétards et de l'alcool.

Difficile de faire respecter la sécurité et la tranquillité publique à Villeurbanne avec une police municipale en sous-effectif, même si 6 postes viennent d'être votés aujourd'hui, pour une population de 150 000 habitants, et dont la présence s'arrête l'été à 1 heure du matin, au moment où les nuisances sont les plus fortes.

Face à la colère montante des habitants, vous vous retrouvez obligés de réagir.

Il est loin le temps, et vous venez de le rappeler lors du rapport précédent, monsieur le Maire, où vous rejetiez avec un certain mépris nos demandes répétées d'armement de la police municipale et de mise en place d'un réseau de vidéoprotection, que vous qualifiez alors d'inefficace pour enfin découvrir en 2018 que cet outil, soi-disant inefficace, était devenu par miracle efficace ?

Qu'avons-nous entendu ici même, lors de la présentation par notre président de groupe Jean-Wilfried Martin, de notre vœu sur l'armement de la police municipale et nos demandes de mise en place d'un réseau de vidéoprotection !

Que de temps perdu pour la sécurité des Villeurbannais !

La police municipale est enfin armée et vous avez décidé d'installer des caméras... mais seulement sur quelques sites ! Les habitants des autres quartiers de la ville, eux aussi touchés par les trafics de drogue, la délinquance et les violences estivales n'ont pas le droit d'être protégés par des caméras.

Cet été sera-t-il différent des précédents à Villeurbanne ? Pour les Villeurbannais, nous le souhaitons, mais au regard de votre incapacité à lutter véritablement contre l'insécurité, nous en doutons !

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Vullierme ?

M. Didier VULLIERME.- Merci monsieur le Maire.

Pour reposer le cadre de cette délibération, elle est adoptée dans le cadre de ce que le gouvernement a créé voici maintenant un an ou deux, la police de sécurité du quotidien, qui avait deux objectifs :

- améliorer la relation police/population et donc de faciliter l'échange et de faire de la médiation ;
- faire en sorte que les effectifs de police nationale notamment soient plus sur le terrain à remplir leur mission première qu'à gérer des choses qu'elle estime annexes, même si ce n'est pas forcément le cas.

C'est bien l'objet de cette convention qui lie la Ville, AMELY et la police nationale, pour faire en sorte qu'AMELY traite ce que la police nationale traitait auparavant sur les conflits de voisinage, qui sont nombreux et souvent chronophages, que la police n'a pas forcément le savoir-faire et les capacités à régler dans la douceur.

AMELY est une association avec laquelle nous travaillons depuis 2012, que nous soutenons depuis 2012 assez fortement, et qui traite entre 60 et 70 dossiers par an dans les permanences qu'elle assure pour nous dans différents sites de la ville.

Sur les interventions, je suis toujours surpris par l'opposition qui est faite entre la question de la prévention, de la médiation et de la répression. Il faut être conscient que les trois ont leur importance et sont les solutions pour aller vers une meilleure sécurité, une meilleure tranquillité sur un territoire comme celui de Villeurbanne, mais aussi sur n'importe quel territoire.

Opposer la vidéosurveillance à une opération de médiation, je ne suis pas sûr que ce soit de nature à nous faire progresser puisque cela ne répond pas aux mêmes problématiques. La vidéosurveillance ne permettra presque jamais de résoudre des questions de conflits de voisinage ou de conflits intrafamiliaux. En revanche, la médiation, qui n'est pas une médiation sociale mais une médiation citoyenne, ne permettra pas de résoudre des problèmes de trafic de stupéfiants. Il faut à mon sens avancer sur les trois piliers qui peuvent faire une politique de sécurité et de tranquillité.

Sur la médiation, ce qui vous est proposé ce soir n'est finalement, M. Lacoste l'a dit et pour une fois je suis d'accord avec lui, qu'un outil qui contribue à notre stratégie en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, et un outil de médiation supplémentaire à ceux dont j'ai déjà parlé lors du dernier Conseil Municipal qui sont :

- la médiation que nous réalisons tous les ans sur le centre-ville et sur le Tonkin. Il vous suffira de sortir de cet Hôtel de Ville pour rencontrer les deux médiateurs avec leurs gilets verts qui patrouillent dans le quartier ;
- la médiation sociale que nous avons lancée au mois d'avril sur les secteurs Jacques Monod et Baratin, en collaboration avec l'État et les deux bailleurs sociaux EMH et Alliade, que nous cofinançons, dont la vocation est vraiment d'avoir un traitement social des difficultés qui peuvent être rencontrées sur l'espace public de ces quartiers ;
- la médiation nomade que nous testons cet été sur deux secteurs de la ville, les Buers et la résidence Saint-André, et je salue l'association MAN qui ira une douzaine de soirées dans ces deux quartiers, au contact de nos concitoyens, avec un nombre de bénévoles relativement important.

Un outil s'accompagne d'une politique plus globale et je souhaite (cela a été le cas de l'équipe municipale depuis quelques années) renforcer cette dimension de la médiation parce que c'est un des trois piliers qui sont nécessaires à une vraie politique de sécurité et de tranquillité.

Je ne reviendrai pas sur les propos de Régis Lacoste qui dit que c'est grâce à eux que les choses se font. C'est un peu simplificateur mais on vous reconnaît bien, monsieur Lacoste, dans ce genre de propos. L'armement tel qu'il a été décidé ici à Villeurbanne a été fait à l'issue d'un long travail comme nous en avons l'habitude, avec les policiers municipaux eux-mêmes, avec des experts divers et variés extérieurs comme la police nationale, des psychologues ou des sociologues. Ce travail complexe a duré six mois, il avait amené notamment à adapter la posture professionnelle des agents de police municipale sur les horaires, sur les patrouilles à trois, sur les formations, sur les gestes et techniques de l'intervention. Nous avons renforcé leur pratique quotidienne.

L'armement n'est pas une fin en soi dans une politique de sécurité. Ce n'est pas ce qui améliorera la sécurité des citoyens. C'est simplement parce qu'à un moment nous avons estimé (le maire avait pris cette décision) que pour leur propre sécurité, il était préférable que les policiers soient armés, notamment parce qu'en 2016 une consigne avait été passée par le ministre de l'Intérieur et la ministre de l'Éducation nationale pour que les policiers municipaux contribuent à la sécurisation des groupes scolaires le jour de la rentrée face au risque terroriste qui était élevé à ce moment-là.

Dans le cadre de ce type de mission, il paraissait légitime, pour nos policiers municipaux, qui sont des agents de la fonction publique territoriale, qui avaient une revendication sur leurs conditions de travail, d'accéder à cette demande. Mais ce n'est pas ce qui fera une politique de sécurité en soi.

Enfin, sur la vidéosurveillance, M. le Maire a rappelé que nous y étions rentrés avec raison à l'issue d'un travail de réflexion important mené notamment par Laurent Mucchielli qu'on ne peut pas taxer d'être un fervent défenseur de la vidéosurveillance, mais dont la conclusion avait été qu'à Villeurbanne, il nous fallait y aller peut-être avec mesure et raison, mais que cela restait un outil complémentaire à tout le reste.

Quand Régis Lacoste demande pourquoi sur certains quartiers et pas d'autres, c'est simplificateur. La vidéosurveillance vient d'être développée sur le centre-ville, un certain nombre de caméras viennent d'être implantées, d'autres le seront mi-juillet, il est évident que la Ville n'a pas vocation à être totalement vidéosurveillée. Si nous le faisons à certains endroits avec mesure, c'est parce que nous avons réfléchi à l'avance dans le cadre de cette étude à là où cela avait un sens et une opportunité mais pas la vidéosurveillance pour la vidéosurveillance telle que vous la présentez.

M. LE MAIRE.- Merci monsieur Vullierme.

Je vais mettre ce rapport aux voix. Je rappelle qu'il s'agit de la charte de résolution amiable.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 abstentions) –

Tout ce qui est amiable vous est étranger ! Je dis « étranger » à dessein !

20 – MODALITÉS DE PARRAINAGE DE LA 18^E ÉDITION DU DÉFI INTERENTREPRISES 2019 – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

21 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL COLLECTIF – Mme Sarah SULTAN

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 abstentions) –

22 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES DE VILLEURBANNE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Monsieur Berthilier s'il souhaite dire quelques mots ?

M. Damien BERTHILIER.- Merci monsieur le Maire.

Je ne souhaite pas revenir ici sur les modalités de calcul et le débat que nous avons déjà eu. Nous avons à faire l'ajustement nécessaire suite au calcul... Je laisse mes collègues de la droite se rafraîchir pour être tout à fait en phase avec ce que je leur dis...

Nous avons recalculé à partir du compte administratif 2018, qui était sensiblement le même que le compte administratif 2017, puisque les dépenses prises en compte n'ont pas sensiblement varié d'une année sur l'autre.

En revanche, ce qui est important de noter, c'est que nous avons une baisse du montant par élève (987,45 € en 2018) pour la bonne raison que les effectifs du privé ont très légèrement diminué, tandis que les effectifs du public ont augmenté d'une centaine d'élèves, ce qui explique que si l'on divise le montant global par le nombre d'élèves dans les élémentaires privées, on a un montant par élève légèrement inférieur à celui de la dernière fois.

Je répondrai évidemment aux questions.

M. LE MAIRE.- Madame Haziza ?

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Je retire mon intervention.

M. LE MAIRE.- Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce sujet est un débat récurrent à Villeurbanne et nous allons essayer de ne pas trop nous répéter.

Nous sommes attachés fondamentalement au principe de liberté : liberté d'entreprendre, liberté de culte, liberté d'expression, liberté d'enseignement. Il est donc logique que l'État contribue au financement des écoles privées sous contrat. D'ailleurs, la France dépense beaucoup pour l'éducation et le coût par élève est de 102 K€ pour le primaire et le secondaire. Ainsi, la France est dans le peloton de tête mondial en matière de financement, tout en ayant des résultats scolaires médiocres dévoilés notamment par le classement Pisa. Le problème n'est donc pas en France un manque de financement. Partout dans le monde, les cas de réussites pédagogiques, y compris et surtout dans les quartiers en difficulté, sont pour l'essentiel liés à l'autonomie pédagogique des établissements. C'est l'un des éléments de la réussite des écoles privées en France.

La loi Blanquer ne va pas assez loin dans cette direction, mais nous en reparlerons au moment du vœu.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Gluck ?

M. Olivier GLUCK.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je suis évidemment en total désaccord avec ce qui vient d'être dit par notre collègue aussi bien sur l'autonomie des établissements que sur le financement. Nous n'allons pas refaire

le débat que nous avons eu à plusieurs reprises dans cette enceinte, particulièrement lors du Conseil Municipal de décembre 2017. Simplement, nous rappelons notre position.

Les lois anti-laïques Carle et Debré obligent chaque commune à verser un forfait communal aux écoles privées sous contrat.

Nous ne souhaitons pas la remise en cause de l'existence de l'école libre mais nous estimons qu'il ne revient pas à l'État, ou aux collectivités locales, de financer la possibilité pour certains de sortir du régime de droit commun et du parcours républicain. Les laisser libres oui, les financer non.

Par conséquent, comme les années précédentes et puisque nous ne pouvons pas nous opposer à la loi, nous ne voterons pas contre cette délibération mais nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Cela vous a échappé, monsieur Gluck, mais parlez plutôt d'école privée que de l'école libre ! Je sais bien que des usages sont là mais je pense que, dans votre bouche, c'est bien de contrôler un peu.

M. Olivier GLUCK.- Nous sommes d'accord.

M. LE MAIRE.- Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Nous n'avions pas prévu d'intervenir mais les autres ont prévu d'intervenir. Il ne faudra pas nous reprocher ensuite de rouvrir le débat.

J'avais retiré mon intervention mais je vais répondre à M. Morel parce que je n'ai toujours pas compris un point : le lien entre la liberté d'enseigner et le fait de financer l'école privée. On peut très bien avoir la liberté d'enseigner sans financer l'école privée. Cela se passe à plein d'endroits, il faudra m'expliquer un jour parce qu'il y a plein de secteurs qui sont libres d'avoir une activité et qui ne sont pas financés par l'État, et d'ailleurs, vous qui êtes un libéral, vous devriez plutôt être attaché au fait que l'État ne supporte pas les activités privées.

M. LE MAIRE.- Merci monsieur Bocquet.

Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Je ne serai pas très long. Je voudrais quand même dire à M. Morel qu'il reprenne ses fiches Wikipédia parce que l'enseignement français se caractérise par un sous-financement par rapport aux autres pays de l'OCDE dès son premier degré. Or, on peut penser que dans un système où la base n'est pas forcément financée correctement, cela puisse impacter l'ensemble du système éducatif.

On peut avoir toutes les discussions que l'on veut sur l'autonomie pédagogique mais de la même manière qu'il faudra prouver à M. Bocquet qu'il y a un lien avec le financement des écoles privées, il faudra me prouver que les écoles privées, par leur autonomie plus ou moins importante, ont plus ou moins de bons résultats par rapport aux écoles publiques qui ont aussi une certaine liberté pédagogique et qui font aussi des projets individuels.

Vous faites une forme de syllogisme ou de calcul assez rapide.

Ce qui caractérise peut-être davantage les écoles privées, et qui peut quand même expliquer un certain nombre d'écarts en termes de résultats, c'est qu'il y a 20 points de moins d'élèves très défavorisés dans les écoles privées et 20 points de plus d'élèves très favorisés socialement dans les écoles privées par rapport aux écoles publiques. Ce chiffre aurait dû davantage vous interpeller que ceux que vous avez inventés.

Je voudrais simplement dire que nous continuons à nous engager pour l'école publique qui a été citée ici et je voudrais à cette occasion avoir un mot particulier pour Mathieu Soares qui va nous quitter pour d'autres cieux, et on comprend bien les raisons qui le conduisent à le faire.

Je voulais le remercier pour son engagement au cours de ces cinq années pendant lesquelles nous avons eu beaucoup de complicité, une relation de travail loyale et une vraie convergence de vue dans l'un des axes structurants du projet éducatif durant ce mandat : la lutte contre les déterminismes. Il en a été encore question ce soir.

Il sait comme moi qu'il est plus difficile d'être de Gauche que de Droite et du Centre, on a plus de chances de décevoir parce que notre combat est peut-être plus difficile, celui de transformer l'ordre injuste du monde, et je suis heureux que nous ayons pu ensemble essayer de marcher sur le fil difficile d'avoir le courage d'aller à l'idéal et de comprendre le réel (Jaurès nous réunira encore une fois ce soir, je crois), avoir cette exigence de ne pas abandonner les principes, de ne pas abandonner nos combats et, en même temps, de vouloir les réaliser dans l'action locale et de ne pas être simplement dans l'incantation.

Un grand merci à lui.

M. LE MAIRE.- Nous nous y associons mais peu étaient au courant du départ de M. Soares. Au prochain Conseil Municipal, il sera remplacé par sa suivante de notre liste qui est dans la salle.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (40 pour - 6 contre - 6 abstentions) -

23 – TARIFICATION DES PRESTATIONS REPAS ET GOÛTERS DE LA CUISINE CENTRALE À DESTINATION DES PERSONNES MORALES – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

24 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET L'ASSOCIATION BANQUE ALIMENTAIRE DU RHÔNE EN MATIÈRE DE DONS ALIMENTAIRES – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

25 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU RHÔNE POUR L'ANNÉE 2019 - AVENANT FINANCIER – Mme Natalie PERRET

M. LE MAIRE.- Mme Perret n'est pas là. Ce soir, je remplace Mme Balanche et Mme Perret, j'espère que je vais résister !

Madame Morel a demandé la parole ?

Mme Michèle MOREL.- Uniquement pour vous donner notre sentiment sur la présentation et la rédaction de ce rapport annuel.

S'il y a, comme il est dit dans l'avenant, 2 000 entreprises installées à Villeurbanne, je ne pense pas que ce soit vraiment de votre faute quand on voit la place que vous donnez à l'économie sur l'ensemble des politiques menées.

Cela fait donc l'objet d'un texte assez poli de 12 lignes, c'est déjà cela, avec un avenant ou plutôt une grille d'avenant type depuis 2012 non datée. C'est pour resservir en l'état chaque année pour des actions identiques et un copié-collé en guise de nouvelles actions sur les anciennes, ce qui peut se comprendre pour le Noël artisanal, encore que !

Donc, poliment, vous servez 10 000 € à la chambre de métiers et de l'artisanat pour 2019, dès le mois de juillet, et basta, passons vite à autre chose ! Encore que nous aurions aimé savoir en quoi consiste « l'encouragement de la production d'un immobilier adapté dans un environnement urbain dense ». Vous avez peut-être le sens de l'humour, nous avons bien ri nous aussi !

Pour tout vous dire, nous accorderons plus de confiance au contrat régional artisan très élaboré, doté de 36 M€ qui viennent d'être votés en plénière en fin de semaine dernière à la Région. Nous voterons malgré tout cette affaire courante et, comme nous ne voulons pas systématiquement être désagréables avec vous, monsieur le Maire, nous en profitons pour vous souhaiter un bon anniversaire.

M. LE MAIRE.- Merci de votre dernière parole. Je ne l'avais pas sollicitée mais je l'entends quand même.

Évidemment, ce qui relève de cette convention n'est pas exhaustif, un certain nombre de choses qui sont faites en direction des entreprises, le CRAC par exemple, ne figurent pas dans cette convention. Il y a des choses précises qui sont pour un certain nombre d'entre elles répétées chaque année. Vous avez cité vous-même le moment de Noël, d'autres sont mentionnées ici, mais cela ne contient pas toute la politique de la Ville en direction des entreprises qui passe par le travail d'un service ici, qui n'est pas obligatoire dans une ville comme Villeurbanne puisque l'essentiel de la compétence relève de la Métropole, mais nous avons tout de même jugé que le fait de bénéficier d'un service, d'un accompagnement, pour une ville de 150 000 habitants, était quelque chose d'important, ne serait-ce que pour mettre en action un certain nombre d'actions de la Métropole et être un partenaire actif.

Quant à la référence aux 36 M€ de la Région, l'artisanat en centre-ville est de la compétence de la Région. Si la Ville mettait 36 M€ pour l'artisanat en centre-ville, on pourrait nous le reprocher. Dans notre budget, on ne ferait pas grand-chose d'autre. Heureusement que nous sommes dans un pays où il y a une répartition de compétences. Si c'était à la Ville de faire cela, je pense que ce serait tout à fait une ineptie sur le plan

de notre budget. Vous seriez la première à trouver que notre budget de fonctionnement dérive et dérive.

Ce que fait la Région, me rappelle M. Vullierme, est hors les Métropoles. Votre propos n'était pas très précis et manquait de lucidité et de pertinence.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

26 – CONTRAT DE RÉSIDENCE ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET L'ARTISTE VINCENT BROQUAIRE – M. Damien BERTHILIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 abstentions) -

27 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE PROJET À L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (ADL) EN CONTREPARTIE DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE) POUR LES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DE L'ITINÉRAIRE EMPLOI RENFORCÉ (IER) – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 abstentions) -

28 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'AIDE AU LOGEMENT – M. Richard LLUNG

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) -

29 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À UN CENTRE SOCIAL – M. Marc AMBROGELLY

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) -

30 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS VIE ASSOCIATIVE – Mme Christelle GACHET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 abstentions) -

31 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU VILLEURBANNE HANDBALL ASSOCIATION (VHA) – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

32 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – M. Ali MOHAMED AHAMADA

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

33 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE VILLEURBANNE ET LA MÉTROPOLE DE LYON POUR LA NUIT DES ÉTUDIANTS DU MONDE 2019 – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

34 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROJETS UNIVERSITAIRES – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité –

35 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Une explication de vote de M. Poncet.

M. Stéphane PONCET.- Nous allons nous abstenir parce que nous sommes opposés à Carnaval, sans doute un reste de mes lectures de Barrès.

M. LE MAIRE.- Pourtant, il s'agit d'une tradition identitaire nationale profonde, le carnaval, médiévale même. Vos prédécesseurs dans cette assemblée (je pense à M. Vial), se seraient sans doute réjouis de voir que ces racines médiévales étaient présentes à travers le carnaval. Mais la roue tourne !

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 abstentions) –

36 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

37 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF FONDS D'INITIATIVES JEUNES – M. Jonathan BOCQUET

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

38 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET STRUCTURES CULTURELLES – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 contre) -

39 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À UNE ASSOCIATION CULTURELLE – M. Loïc CHABRIER

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

40 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE LYONNAISE POUR L'ANNÉE 2019 – M. Prosper KABALO

M. LE MAIRE.- Madame Haziza ?

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Mon intervention est retirée, je me suis trompée d'intitulé.

M. LE MAIRE.- C'est une subvention récurrente que l'on retrouve chaque année, pas toujours au même niveau.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

41 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS – M. Jean-Paul CHICH

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

42 – ADHÉSION À L'ASSOCIATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE – Mme Agnès THOUVENOT

M. LE MAIRE.- Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Je vous remercie monsieur le Maire. Là encore, j'ai de la chance, beaucoup d'interventions sur mes délibérations.

Je m'étonnais un peu parce que la subvention au projet Territoires Zéro Chômeur n'avait suscité aucune intervention au mois de mai.

Certains m'ont posé la question de savoir pourquoi la Ville adhère à l'association Territoires Zéro Chômeur de longue durée alors que nous sommes déjà dans le projet.

Le projet Territoires Zéro Chômeur, c'est un projet et deux entités.

Le premier projet, c'est l'expérimentation dans laquelle nous sommes comme les dix autres territoires. Nous avons démarré en mars 2017 avec l'ouverture de l'entreprise à but d'emploi EmerJean dans le quartier Saint-Jean. Cette expérimentation est pilotée par une association qui s'appelle le Fonds national d'expérimentation, qui est présidée par Louis Gallois.

La deuxième entité, c'est l'association Territoires Zéro Chômeur de longue durée présidée par Laurent Grandguillaume, le député qui a porté la loi pour expérimenter en 2016. Nous y adhérons pour deux raisons principales : elle porte aujourd'hui le plaidoyer politique pour faire qu'une deuxième loi d'expérimentation soit votée non pas pour généraliser à l'ensemble du territoire mais plutôt pour approfondir l'expérimentation.

Autant un certain nombre de territoires ruraux arrivent à ce que l'on appelle l'exhaustivité, quasiment à être à zéro chômeur de longue durée, à Mauléon ou Pipriac, il n'y a plus qu'une dizaine de personnes volontaires pour entrer dans l'expérimentation, autant c'est loin d'être le cas dans les territoires urbains, notamment à Paris, Lille et Villeurbanne.

C'est une association pour renforcer le plaidoyer politique et faire en sorte que ce deuxième projet de loi soit présenté à l'Assemblée nationale d'ici la fin de l'année.

La deuxième raison pour laquelle nous adhérons, c'est que l'association permet aussi de récupérer des moyens, notamment sur l'évaluation à impact territorial de l'expérimentation. Nous allons bénéficier de financement de la Fonda et de la Fondation de France pour nous appuyer sur l'évaluation précise de ce projet.

J'en profite pour faire un rapide bilan à l'échelle nationale. Aujourd'hui, 1 048 personnes ont été mises à l'emploi grâce à l'expérimentation, 770 sont dans des entreprises à but d'emploi spécifiquement créées et 278 sont passées par les entreprises ou par l'étape pré-emploi dans un cadre de remobilisation. Les gens avaient en moyenne 53 mois de chômage, ce qui est loin d'être anecdotique quand on voit comment le chômage de longue durée abîme les personnes, avec une moyenne d'âge de 44 ans. Beaucoup de personnes ont entre 57 et 65 ans et on voit bien comment l'entreprise, quand elle permet des emplois adaptés, permet à des personnes qui sont âgées, qui ont des difficultés de santé, de se maintenir dans l'emploi et d'acquiescer tous leurs droits.

Sur Villeurbanne, 80 personnes sont actuellement embauchées.

Les activités à l'échelle nationale sont vraiment dans les interstices de ce que ne couvre pas le marché. Beaucoup d'activités dans la transition écologique, mais un modèle économique qui reste encore fragile. On se dit que, d'ici cinq ans, on sera à l'équilibre en incluant le coût du chômage de longue durée. Sur les 500 premiers salariés, on estime à

18 000 € le coût de chômage longue durée (on vient conforter l'étude d'ATD Quart-Monde initiale) et une étude IGAS-IGF est en cours pour affiner ces calculs.

Je répondrai à vos questions.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Haziza ?

Mme Emmanuelle HAZIZA.- Merci monsieur le Maire. Une très courte intervention.

Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous nous proposez d'adhérer à l'association Territoires Zéro Chômeur. Je ne peux qu'approuver cette adhésion dans la lignée de notre position en 2014, un projet visant à faire retrouver le chemin de l'emploi à des personnes qui en étaient éloignées malgré elles. Outre le retour à l'emploi qui est productif, c'est bénéfique pour la réinsertion, l'image de soi et la vie d'un quartier.

Le constat que vous venez de nous faire, 80 personnes sur 400, ce sont déjà 80 personnes et c'est bien. J'espère qu'il y en aura encore davantage grâce au travail d'EmerJean.

Une petite remarque : j'ai lu dans les rapports de commission qu'un bilan intermédiaire aurait dû être présenté. Vous nous annoncez une petite dizaine de jours et, éventuellement, une présentation lors du Conseil Municipal, mais je n'en ai pas été rendue destinataire. C'est dommage, cela aurait permis d'enrichir le débat et l'analyse financière et sociale.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Khelifi ?

Mme Zemorda KHELIFI.- Notre demande d'intervention est retirée.

M. LE MAIRE.- Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Quelques mots dans le prolongement de mes interventions en commission. L'expérimentation a la vertu de consolider notre rôle de laboratoire social et de tester de nouvelles choses, notamment face à la question du chômage. De plus, elle a des résultats particulièrement positifs et nous ne pouvons que nous féliciter de voir 80 personnes sorties du chômage de longue durée.

L'unanimité m'inquiète toujours quel que soit le sujet, et quand des gens autour de la table sont d'accord sur rien et qu'exceptionnellement, sur un sujet, ils votent de la même façon, c'est qu'au moins un n'a pas compris le sujet ! (*Rires*)

La question est de savoir qui n'a pas compris le sujet.

C'est un dispositif qui s'inscrit dans une longue tradition et une philosophie politique, qui remonte à l'Ancien Régime et qui est un modèle extrêmement bienveillant, que l'on appelait les ateliers de charité. C'est la mise en activité des indigents. Cela a été réactualisé dans les années soixante, appelé workfare, c'est-à-dire effectuer des tâches d'intérêt général pour toucher de l'argent, du travail souvent peu valorisant. Cela participe de ce qu'on appelle le gouvernement par l'individualisation, par opposition à la politique du corps social, une mécanique qui tend à déconsidérer le droit au chômage pourtant substrat d'un système de solidarité qui a fait ses preuves.

C'est un peu pernicieux parce qu'à la fois on s'en félicite, on dit que l'emploi est un vecteur social, une condition de retour à la dignité, en même temps, dans un pays où moins d'une personne sur quatre a un emploi, cela pose problème de dire que c'est une condition de la dignité. C'est presque un peu méprisant et gênant, c'est une fatalité. On doit plutôt se dire qu'il existe d'autres manières de donner de la dignité à des gens qui n'ont pas forcément accès au travail pour beaucoup de raisons d'ailleurs, soit parce que c'est trop tôt, soit parce que c'est trop tard, soit parce qu'ils ont envie de faire autre chose.

Le chômage reste un phénomène structurel lié avant tout à des problématiques économiques.

Ce qui m'étonne, c'est qu'on continue d'applaudir systématiquement le dispositif. Certes, il a des vertus très positives mais on attend toujours l'évaluation nationale globale, on n'a toujours pas les chiffres de l'argent public dépensé directement ou indirectement, qui est a priori très important puisqu'on a l'État, plusieurs niveaux de collectivité, les défiscalisations des dons privés, les défiscalisations des dons de fondation, les aides apportées aux clients, les entreprises à but d'emploi ou les subventions de leurs associations partenaires qui sont les principaux clients de ces EBE. L'État et les collectivités payent deux à trois fois pour l'ensemble de ces emplois. Je pense que cela mériterait une évaluation faite par d'autres personnes que les propres porteurs du projet qui s'auto-évaluent.

Quand aurons-nous l'évaluation de ce dispositif ? Quel sera l'impact de la réforme des ASSEDIC, et comment sécuriser un investissement en fonds propres provenant des subventions publiques sur ce dispositif ?

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

En écoutant le propos de M. Jonathan Bocquet, j'ai un petit doute, je me demande si je ne suis pas dans l'exécutif de ce Conseil Municipal !

Monsieur le Maire,

Vous connaissez notre attachement aux politiques publiques de l'insertion tant elles sont importantes pour nos concitoyens afin de pouvoir mettre ou remettre un pied dans le marché de l'emploi pour ceux qui en sont malheureusement éloignés.

Il a fallu du temps d'ailleurs pour que la démarche Territoires Zéro Chômeur aboutisse, depuis la première expérimentation menée à Seiches-sur-Loire par Patrick Valentin.

Que de temps passé entre cette première expérimentation en 1995, la loi organique permettant les expérimentations en 2003, et l'adoption à l'unanimité des deux Chambres en février 2016. Comme quoi le projet était bien ficelé !

En 2017, Villeurbanne a été retenue comme territoire expérimental, et nous vous avons suivi. Qui dans notre assemblée refuserait de tendre la main à un chômeur volontaire souhaitant se réinsérer ou s'insérer tout court ? Il faudrait être cynique, sans cœur pour le faire. Ceci, je ne le suis pas, nous ne le sommes pas au sein du groupe Les Républicains - Changeons Villeurbanne.

Alors, ce soir, nous allons voter l'adhésion à l'association Territoires Zéro Chômeur présidée par Laurent Grandguillaume.

Certains pourraient avoir une lecture politicienne de ce rapport en refusant de voter cette adhésion à cette association présidée par un ancien élu du PS. Certains mais pas nous.

Je ne connais pas *intuiti personae* cet ancien parlementaire. Je connais bien plus Louis Gallois, ancien président de la SNCF au début de ma carrière de cheminot. Je connais son altruisme et je sais que s'il s'est embarqué dans ce projet, c'est qu'il a toute confiance.

Monsieur Grandguillaume a porté cette loi, crédit doit lui en être donné. Il a su s'entourer de personnalités comme Michel de Virville, ancien président de l'Unedic, ancien rapporteur d'un rapport « Pour un droit du travail plus efficace », autrement connu rapport Virville.

Plus prosaïquement, les résultats obtenus ici à Villeurbanne sont exemplaires, avec près de 80 salariés au sein de la structure EmerJean.

Une nouvelle expérience est menée depuis plusieurs mois avec les Détritivores, qui allie développement durable et insertion professionnelle.

Au final, un projet innovant, humaniste, avec des résultats exemplaires que nous soutenons et soutiendrons toujours contre vents et marées.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Merci Monsieur le Maire.

Très rapidement, ce qui est abordé ici en filigrane, c'est la question du chômage. Or, le chômage, comme le disait Jonathan Bocquet qui par moments est très libéral, qui me surprend plutôt à travers son intervention, et l'emploi (cela va avec) sont en France et dans les pays capitalistes un marché. On met un prix, une valeur à ce qu'un travail peut rapporter. La question du chômage n'est que la résultante de ce marché, n'est que la finalité du capitalisme comme le décrivait Marx, une armée de réserve pour les capitalistes qui en ont besoin pour maintenir sous pression les salaires, pour maintenir sous pression les salariés, pour maintenir une société dans laquelle l'homme ne se libère pas à travers le travail mais est conditionné par le travail et maintenu sous pression par le travail.

C'est entre autres le modèle chinois qui a choisi un capitalisme d'État mais c'est un autre sujet, je ne partage ni les opinions ni les avis du parti communiste chinois, contrairement à d'autres communistes à la Métropole. Mais chacun ses opinions.

(Brouhaha dans la salle)

Ce n'est pas un parti frère monsieur Lacoste !

La question du chômage, et les économistes le démontrent, c'est d'abord une question de volonté de politique nationale. Elle s'inscrit beaucoup en lien avec la question de la monnaie et aujourd'hui la monnaie européenne. Un faible niveau de taux entraîne systématiquement un chômage élevé et une pression sur le travail qui est forte.

Lorsqu'on a connu les Trente Glorieuses qui n'étaient pas profitables au système capitaliste, l'inflation était beaucoup plus importante et la monnaie beaucoup plus chère à

payer, le lien se fait assez facilement, beaucoup d'économistes ont travaillé dessus et publient régulièrement.

Tout cela pour dire que la question du chômage est d'abord une question de politique nationale. Je pense qu'il vaut mieux avoir des démarches locales qui permettent de travailler cette question mais n'oublions pas que ce ne sera jamais une question qui permettra de résoudre pleinement la question du chômage, et notamment la question du chômage de longue durée.

Je voudrais aussi évoquer le courrier envoyé par l'union locale CGT de Villeurbanne qui attire l'attention sur ces questions de management, et notamment de l'une des entreprises qui profite de cette démarche. Je ne la citerai pas ici mais, monsieur le Maire, il conviendrait que la majorité apporte une réponse claire à l'union locale CGT car, s'il y a des dérives de management dans certaines de ces entreprises, il conviendrait que nous ayons une vue critique et un appui clair vis-à-vis des droits sociaux et des droits syndicaux dans les entreprises.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Reveyrand ?

Mme Anne REVEYRAND.- Merci monsieur le Maire.

On ne compte plus les fermetures de sites industriels ou de commerces de distribution, des fermetures pures et simples ou des délocalisations, des transferts de savoir-faire voire des transferts de brevets.

Les salariés peu qualifiés sont les premiers à souffrir de ces mouvements dictés par la finance. Ce sont eux qui deviendront des chômeurs de longue durée. C'est à la lumière de ces désastres économiques, et avec le constat avéré depuis de nombreuses années que le quartier Saint-Jean était sinistré sur ce plan, que la Ville s'est engagée dans le processus Territoires Zéro Chômeur de longue durée sur le quartier Saint-Jean à Villeurbanne, proposé par une loi du 29 février 2016 qui énonçait le cadre et les territoires d'expérimentation.

Ce projet Territoires Zéro Chômeur de longue durée a été inventé pour expérimenter sur cinq ans une nouvelle approche de résorption de ce chômage de longue durée, notamment chez les jeunes de moins de 26 ans. Le principe de l'entreprise à but d'emploi a montré son efficacité :

- redonner confiance et dignité à des personnes fragilisées par le non-emploi ;
- créer des emplois sur un territoire qui, s'il connaît une activité économique, ne propose pas d'emplois à ce type de population éloignée de l'emploi.

Ce ne sont pas moins de 80 emplois qui ont été créés, je dirai même co-crésés parce que les salariés eux-mêmes sont partie prenante de l'élaboration de leur poste.

Nous sommes fiers d'avoir soutenu dès ses débuts l'initiative. La Métropole, même s'il a fallu en faire beaucoup pour convaincre le président d'alors, nous a finalement rejoints dans cet engagement.

Je voudrais citer, à la lumière de ma délégation « Développement durable et nature en ville », les activités en faveur de la transition écologique qui sont nées dans le quartier

Saint-Jean, celle du maraîchage urbain notamment qui permettra à la rentrée de faire entrer les salades de l'Ilot Vert dans nos restaurants scolaires via la cuisine centrale, qui offre également une vente locale de légumes aux salariés ; des populations qui peuvent ainsi réapprendre à cuisiner des produits non transformés et à manger sainement.

Je citerai aussi le fait que la Ville qui se débarrassait d'une de ses serres l'a d'ailleurs offerte à l'entreprise.

Mais aussi, et pour boucler une boucle vertueuse, l'activité de compostage collectif puisque la plateforme de compostage des Détritivores, citée par M. Martin, collecte les biodéchets de restaurants d'entreprise au nombre desquels le Restotem municipal.

Certaines écoles de la ville comme l'école Jules-Guesde font aussi l'objet de cette collecte, et il faut voir combien les enfants de ce quartier populaire, que leurs animateurs périscolaires ont sensibilisés (l'intérêt du périscolaire est bien là), sont très actifs sur ce sujet.

Des salariés que j'ai pu rencontrer sont fiers de leur utilité sociale. Ils participent également à la lutte contre le changement climatique. Le succès de Territoires Zéro Chômeur de longue durée a attiré l'intérêt de 10 territoires, ce sont aujourd'hui 100 territoires qui se sont déclarés intéressés par une telle expérimentation dans une nouvelle édition.

On ne peut que se féliciter qu'un tel dispositif intelligent ait vu le jour, sorti des réflexions du monde de la solidarité au premier rang duquel ATD Quart-Monde. Peut-être s'agit-il aujourd'hui de s'appuyer un peu plus sur les structures qui ont à lutter contre la pauvreté et qui, sur ce terrain, se montrent particulièrement innovantes, agiles, pour construire une ville inclusive et plus juste.

Le groupe socialistes et apparentés votera bien évidemment ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame Thouvenot ?

Mme Agnès THOUVENOT.- Merci pour vos interventions.

Le premier bilan est disponible depuis octobre 2018 sur le site du Fonds national d'expérimentation. Il a fait ce travail extrêmement précis de mesurer le coût du chômage de longue durée et ce qu'induisait le retour à l'emploi.

Je le disais en introduction, un rapport de l'IGAS et de l'Inspection générale des finances a été mandaté par le ministère du Travail pour que le Fonds national d'expérimentation ne soit pas son propre évaluateur de cette dimension des coûts induits par l'expérimentation, au-delà des salaires versés aux salariés nouvellement embauchés dans les entreprises à but d'emploi.

Madame Haziza, un deuxième bilan était prévu pour début juillet, nous sommes le 1^{er} juillet, je m'excuse, je ne l'ai pas encore eu, il arrivera dans les jours qui viennent, dès que je l'aurai, je vous le ferai parvenir.

Vos interventions ont posé globalement la question de la place du travail dans notre société. Je suis d'accord avec Jonathan Bocquet, la dignité humaine ne se gagne pas

seulement au prix du travail, il existe beaucoup d'autres espaces, notamment d'acquisition de citoyenneté, d'engagement dans la cité, dans lesquels on vient se réaliser.

Sauf qu'aujourd'hui, a-t-on le choix de travailler ou de ne pas travailler ? C'est dans le non-choix du travail, quand le droit à l'emploi est bafoué pour certains, que notre dignité ne s'exerce pas. Ce projet vient réhabiliter le droit à l'emploi. Quand on a le choix de ne pas travailler, quand on a la chance d'être rentier, on ne travaille pas. En revanche, aujourd'hui, pour subvenir à ses besoins, pour manger mais aussi pour partir en vacances, qui est aussi un droit social fondamental, sans travailler, on ne le peut pas, les minima sociaux ne permettent pas de partir en vacances quand on a simplement cela comme élément de subsistance.

Sur la question sur la réforme des Assedic et l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur, c'est un vrai point de vigilance qui, dès le départ, était l'un des fondamentaux du projet. Quand on estime le coût du chômage de longue durée, on ne vient pas mettre les allocations-chômage économisées mais l'allocation spécifique de solidarité, et il n'y a pas les droits induits par la protection collective, sinon on viendrait détricoter le système assurantiel chômage collectif, et il ne faut pas que ce projet vienne l'abîmer. Je peux vous dire que la vigilance de Michel de Virville est au maximum sur ce sujet.

Sur la question des activités qui sont développées, je remercie Anne Reveyrand d'avoir souligné les activités liées à la transition écologique. Dans l'ensemble des territoires, c'est vraiment un sujet qui est vecteur d'emplois supplémentaires non concurrentiels et pour lequel il n'y a pas de difficulté de faire la preuve quand aucun entrepreneur n'est sur ce marché. C'est aussi un vrai laboratoire pour les politiques publiques de venir tester des modèles dont on n'est pas encore bien certain.

Anne Reveyrand faisait état des Détritivores, cette plateforme de compostage de biodéchets, une petite plateforme, pas une énorme plateforme industrielle éloignée des villes. Est-ce que ce modèle de petite plateforme en cœur de ville est valable ? On ne le sait pas. En tout cas, c'est testé sur Villeurbanne. Cela fonctionnera ou pas mais ce projet permet aussi de tester à des micro-échelles des interventions publiques pour lesquelles on a des difficultés à trouver des opérateurs.

Je pense par exemple à l'accompagnement à la marge des seniors. C'est un projet en lien avec la Métropole de Lyon. Aujourd'hui, quelques salariés d'EmerJean vont toquer aux portes des personnes très âgées isolées pour leur proposer de faire le tour du pâté de maison. Ce n'est absolument pas rentable comme activité d'un point de vue économique mais on voit tout le bénéfice sur la santé, et on voit des personnes qui créent du lien social et retrouvent une mobilité physique qui retarde l'entrée en dépendance, et cela a un coût économique extrêmement important. C'est une dimension que le financement de l'évaluation que je mentionnais tout à l'heure nous permettra de mesurer.

Pour terminer, je ferai état des propos de M. Bravo sur l'interpellation de la CGT. Ce projet Territoires Zéro Chômeur a deux pieds : un pied action publique et un pied entrepreneuriat. Le pied action publique est piloté par le comité local dans lequel il y a 70 parties prenantes et les institutions sont impliquées. L'essentiel, c'est que le comité local ne vienne pas s'immiscer dans la gestion sociale de l'entreprise. Il est hors de question que la présidente du comité local fasse des remarques sur le management de l'entreprise, sur les droits des salariés.

EmerJean est soumis au cadre du droit du travail. Il a mis en place un conseil social et économique depuis le mois d'octobre, fusion du CE et CHSCT. Il y a des conflits individuels comme dans toute entreprise, sur lesquels le comité local n'a pas à se positionner. C'est un point de vigilance que nous avons mais il est extrêmement important de rappeler, et on le voit avec cette interpellation, que le projet est loin de faire consensus au quotidien. J'ai souhaité que l'on ne parle pas de consensus mais de coalition parce que cette lutte contre le chômage de longue durée est une vraie lutte, il faut tenir sur le temps. L'expérimentation n'est qu'à mi-chemin et il y a encore du travail, je peux vous le dire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Bravo, vous avez évoqué la question qui vous était transmise par l'union locale CGT. Je pense qu'il faut peut-être voir au niveau de l'organisation elle-même la réponse, nous n'avons pas forcément à nous en mêler. Mais comme vous avez dit tout à l'heure, en réponse à M. Lacoste qui faisait du bruit dans votre dos, que vous n'étiez pas, avec le parti communiste chinois, dans la même internationale, vous savez qu'il y a quand même bien longtemps qu'il y a eu un courrier pendant le congrès de la CGT qui a dit qu'elle n'était plus la courroie de transmission du parti communiste. Il ne faudrait pas qu'à l'inverse vous deveniez la courroie de transmission de l'union locale CGT, surtout quand il ne s'agit que d'une personne qui est prise en charge par l'union locale.

L'Inspection du travail suit cela. Cela mérite une instruction un peu équilibrée par rapport à un témoignage qui a pu vous être transmis et retransmis. Je vous le dis simplement de cette façon.

M. Hector BRAVO.- Monsieur le Maire, c'est vrai que la CGT a été peut-être la courroie de transmission du parti communiste français...

M. LE MAIRE.- On ne va pas refaire l'histoire !

M. Hector BRAVO.- ... mais nous sommes ici le relais d'une revendication sociale, comme nous sommes aussi le relais de nombreuses associations qui nous sollicitent pour des problématiques diverses et variées. Je crois que lorsqu'on s'attaque à une déléguée syndicale dans une entreprise, il y a anguille sous roche et cela mérite que l'on s'y arrête et que l'on n'atteigne pas les droits syndicaux dans une entreprise.

M. LE MAIRE.- Vous avez raison mais, de ce que je sais, il s'agit d'une personne qui a sollicité l'union locale CGT qui l'a repris sans forcément beaucoup vérifier, comme cela se fait malheureusement assez traditionnellement. Je sais que c'est plutôt au comité local de voir cela. Je veux bien que l'on soit porteur de toutes les revendications et que l'on transmette tout, néanmoins, votre qualité ici d'élu doit peut-être vous permettre, sur un certain nombre de choses, de ne pas forcément aveuglément venir en relais d'une personne puisqu'en l'occurrence, c'est plutôt d'une personne dont il s'agit. Je ne suis pas sûr que le propos syndical soit le propos essentiel dans ce cadre. Je vous invite simplement à cette réflexion et à cet examen. C'est tout.

Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (48 pour - 4 abstentions) -

43 – CONTRIBUTION DE LA VILLE DE VILLEURBANNE AU DÉBAT PUBLIC SUR LE NŒUD FERROVIAIRE LYONNAIS – M. Jean-Paul BRET

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'une communication dont je suis moi-même le rapporteur. Je le ferai très brièvement laissant la place à la discussion ou aux interventions des uns et des autres.

Pourquoi je le fais brièvement ? D'une part parce que la question du nœud ferroviaire lyonnais, outre le fait qu'elle s'inscrit dans le débat public depuis déjà une dizaine voire davantage d'années, est inscrite dans le débat public qui a lieu du 11 avril au 11 juillet 2019, qui a donné lieu à un assez grand nombre de réunions dont une à Villeurbanne, la dernière je crois. Monsieur Devinaz a été très présent dans ces réunions, à plusieurs d'entre elles.

D'autre part, c'est une communication qui n'était pas obligatoire. Le groupe Europe Écologie Les Verts a dit qu'il était bien d'en parler. Il est bien de parler de tout ce que l'on veut mais il n'y avait pas obligation de le faire, d'autant plus que cela a fait l'objet d'un débat à la Métropole qui est quand même le lieu essentiel pour en débattre sur le plan institutionnel par rapport à une problématique qui n'est même pas que métropolitaine mais aussi de l'aire régionale. Néanmoins, nous le faisons.

J'ai profité d'une certaine manière de cette communication pour vous y joindre la partie purement villeurbannaise qui nous intéresse au premier chef, qui est que dans le cadre du renforcement de la gare de la Part-Dieu, le débat sous-jacent, peut-être même sur-jacent par rapport au nœud ferroviaire lyonnais, même s'il n'est pas le seul, porte sur une hypothèse qui est celle du doublement des voies entre la gare de Saint-Clair et la gare de la Guillotière. Chacun voit à peu près ce que cela peut être. Pour ce doublement des voies, il y a deux hypothèses pour la partie villeurbannaise : un doublement des voies soit en aérien soit en souterrain.

Si c'est en aérien, c'est un doublement qui se fait le long du boulevard Stalingrad, entre le boulevard de la Bataille-de-Stalingrad et là où passe actuellement la ligne de train, le TGV essentiellement mais aussi beaucoup de fret ferroviaire, et qui viendrait couvrir non pas la totalité mais sous forme d'une estacade une partie assez conséquente du boulevard Stalingrad sur un bon tiers sinon un peu plus. J'ai été amené en tant que maire à apporter une contribution dans le cadre du débat public sous forme de ce que l'on appelle un cahier d'acteur, puisque ce sont les modalités qui sont utilisées, et nous nous sommes prononcés en faveur du scénario de voies enterrées.

Je donne la parole à ceux qui ont souhaité intervenir. Tout le monde n'est pas à la Métropole, ce débat ici peut trouver raisonnablement une place.

Je donne la parole à M. Morel dont je ne doute pas qu'il aura des choses intéressantes à dire sur ce sujet tant son point de vue est international souvent, ensuite à Mme Vessiller qui est à la Métropole et qui a connu les clés et les attendus du débat, à M. Poncet, M. Martin, M. Bravo et M. Devinaz pour le groupe socialiste, même s'il est intervenu à la Métropole au nom du groupe La Métropole Autrement.

Voilà pour un propos assez court mais que nous verrons s'épaissir à travers ces interventions.

Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le nœud ferroviaire lyonnais est le plus complexe et le plus emprunté de France en dehors de Paris, comme toujours en France, ce pays profondément jacobin et centralisateur.

Ce nœud est saturé avec un trafic national très élevé, un trafic de TER en constant progrès. Pourtant, le principal problème n'est pas là, il réside en l'absence d'un réseau RER à l'échelle métropolitaine, un Réseau Express Métropolitain ou REM.

Comparaison simple : Lyon 0 km de RER, Munich 442 km. La Métropole est nulle sur ce critère, contrairement à toutes les déclarations du Sytral. Il faut toutefois reconnaître que Lyon a sans doute le meilleur réseau de transports en commun de France, comme toujours en dehors de Paris. Parmi les nuls, nous sommes donc plutôt bons.

Le nœud ferroviaire et le REM sont des questions fondamentales au niveau du développement durable, car le réseau ferré électrique émet 10 à 15 fois moins de CO2 qu'un véhicule particulier par passager et kilomètre parcouru.

Or, les utilisateurs de voitures sur la métropole sont pour l'essentiel des utilisateurs hors métropole (75 %), qui pourraient utiliser un REM, mais comme il n'existe pas, ils utilisent leurs véhicules. Toutes les contraintes pour empêcher l'usage des voitures ne feront qu'aggraver le ressenti à l'encontre des technocrates et des élites par les usagers plutôt de condition modeste.

À Munich, les S-Bahn sont bondés : il faut dire que prendre sa voiture là-bas aux heures de pointe prend plus de temps que d'utiliser les transports en commun. Cela n'est pas vrai à Lyon.

Pourquoi un REM n'est pas proposé par SNCF Réseau en charge du dossier ? Il faut dire que c'est une société nationale dont on exige la quasi-rentabilité et que les réseaux de transport en commun sont déficitaires partout dans le monde. Ainsi, partout dans le monde ou presque, c'est la Métropole et pas l'État qui gère et décide des investissements ferroviaires.

Or, le 28 mai, Mme Élisabeth Borne, ministre des Transports, a annoncé à Bordeaux que l'État co-financerait à hauteur de 50 % les projets de RER Métropolitain. Enfin ! Nous ne pouvons qu'approuver cette initiative gouvernementale qui reprend en fait ce qui se passe partout dans l'Europe du Nord et l'Allemagne depuis fort longtemps.

La fédération métropolitaine de l'UDI a saisi l'occasion pour demander à la Métropole de se saisir de l'opportunité et la presse annonce à ce sujet une rencontre Kimelfeld-Wauquiez pour un dossier à boucler avant fin 2019 !

Nous rappelons brièvement les éléments d'intervention du groupe UDI à la Métropole sur ce sujet.

Le projet n'est pas assez précis et n'intègre pas suffisamment le REM. Il est indispensable aussi de détourner le trafic de fret du centre de Lyon.

Pour Villeurbanne, nous pensons que la solution souterraine sera la moins chère à moyen terme. L'usage en REM avec des horaires de type 4 heures du matin à 2 heures du matin,

comme dans la plupart des métropoles du monde, serait intolérable pour les riverains. De plus, la solution enterrée évite l'inévitable climatisation des rames à terme.

Pour terminer, nous ferons comme à notre habitude une comparaison avec des exemples performants. Je prends l'exemple de Munich, 442 km de S-Bahn que j'ai pu revisiter il y a quelques semaines. En fait, tous les S-Bahns desservent dix stations dans Munich, dont les deux gares principales. À Lyon, cela pourrait être Perrache, Jean-Macé, La Part-Dieu, auxquelles on pourrait ajouter quelques stations souterraines à terme (Les Brotteaux, Charpennes) pour Villeurbanne.

À Munich, c'est impressionnant, les 800 000 voyageurs quotidiens transitent sur deux quais seulement à chaque station. Les SBhans s'enchaînent toutes les minutes. Il faut s'en inspirer et surtout ne pas tout concentrer sur la Part-Dieu, jacobinisme oblige.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vois que cette fois l'international s'est limité à l'Allemagne avec les SBhans de Munich !

M. Hervé MOREL.- J'ai l'avantage de connaître.

M. LE MAIRE.- Je signale aussi, pour éclairer le débat, qu'il faut s'intéresser au futur, c'est légitime, y compris en Conseil Municipal, mais on est sur des réalisations à dix, vingt ou trente ans. Même si on le voulait, je ne suis pas sûr que l'on soit au niveau de Munich dans les prochaines années. C'est bien de rappeler tout cela.

M. Hervé MOREL.- Vous avez raison sur ce point.

M. LE MAIRE.- Mais j'ai l'impression que c'est aussi sur d'autres quelquefois !

Madame Vessiller ?

Mme Béatrice VESSILLER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous vous remercions, monsieur le Maire, d'avoir accepté de mettre à l'ordre du jour le sujet du nœud ferroviaire lyonnais afin que les élus puissent s'exprimer sur ce projet et sur l'avis que vous avez déposé, au nom de la Ville, à la commission du débat public. En effet, ce projet ayant un impact sur Villeurbanne, il est important que les Villeurbannais aient une nouvelle occasion d'être informés de son actualité pour éventuellement donner leur avis, puisque c'est possible jusqu'au 11 juillet, comme vous l'avez dit.

Même si l'actualité de ce projet est surtout aujourd'hui un débat d'opportunité, nous sommes encore loin du temps des travaux, au moins à quinze ans, il est important de poser les termes du débat, notamment sur les différents tracés possibles dans le périmètre que vous avez indiqué : Caluire, Villeurbanne et Lyon, notamment.

Nous partageons bien sûr l'idée que ce nœud ferroviaire lyonnais doit être desserré pour renforcer la desserte, notamment et principalement par les trains du quotidien, les TER qui peuvent devenir des RER métropolitains, mais aussi pour améliorer les TGV et le fret dans une gare de Part-Dieu aujourd'hui vraiment saturée, avec de nombreux retards et des perturbations, en particulier sur les axes nord-est et est, perturbations qui sont bien décrites dans les documents fournis.

Pour nous, les mobilités propres, moins émettrices de gaz à effet de serre et de polluants comme les oxydes d'azote et les particules qu'émettent les voitures et les poids lourds, sont une priorité pour la mobilité mais aussi une urgence sanitaire et climatique !

Avec le dérèglement climatique, l'embrasement peut-on même dire en ce moment, et cela ne s'arrangera pas dans les années qui viennent, les risques à l'horizon 2040-2050 sont énormes. Ce qui nous attend, ce que subit déjà notre territoire villeurbannais et métropolitain, ce sont des vagues de chaleur, des canicules plus intenses et plus longues. Ce qui nous attend aussi, c'est une fragilisation importante de notre nappe phréatique avec une recharge en baisse de 10 % à 25 % due à des débits d'eau réduits toute l'année et encore plus l'été de 30 % à 60 % ! Depuis le mois de février, nous sommes en alerte sécheresse dans le département. Une nappe phréatique que nous souhaitons tous protéger et qu'il ne faudrait pas fragiliser d'autant plus par des travaux inconsidérés.

C'est pourquoi, parmi les deux solutions mises en débat par SNCF Réseau pour créer deux nouvelles voies entre Saint-Clair et Part-Dieu (une solution aérienne à 1,5 Md€ et une solution souterraine à 3 Md€), nous pensons que la solution souterraine a des impacts très importants sur la nappe, en plus de son coût pharaonique puisque cela va du simple au double. De plus, la gare souterraine à construire sous la Part-Dieu pénaliserait les usagers TER avec des correspondances plus difficiles, parce que forcément plus longues.

En revanche, s'il y a un impact paysager et des nuisances acoustiques dans la solution aérienne sur le boulevard de Stalingrad, ce sont certes des éléments à prendre en compte et à intégrer au mieux dans un projet du XXIe siècle, d'autant plus que ce sera à quinze ans. Mais cela constitue une opportunité de requalifier le boulevard de Stalingrad, qui est aujourd'hui juste une pénétrante routière bien peu favorable à la vie locale et aux modes actifs. D'ailleurs, on pourrait aussi envisager de requalifier ce boulevard sans attendre les quinze ans à venir pour les travaux du NFL.

J'ajoute que la solution aérienne permettrait éventuellement de nouvelles gares, notamment à proximité de La Doua.

Enfin, dans une perspective de plus court terme, les études complémentaires qui ont été amenées au dossier montrent qu'une réalisation du contournement fret nord de l'agglomération lyonnaise, ainsi qu'un doublement des voies entre Saint-Fons et Grenay, sans la réalisation du doublement des voies sur la partie Saint-Clair/Part-Dieu, apporteront une amélioration significative du fonctionnement des TER, la SNCF nous dit même qu'on atteindrait les objectifs de doublement des TER avec cette réalisation partielle du CFL nord et de Saint-Fons/Grenay. Aussi, il nous semblerait raisonnable, sur le plan de la faisabilité technique et budgétaire, dans un contexte de finances publiques contraintes, de privilégier cette première étape.

Vous l'aurez compris, nous ne partageons pas le point de vue que vous avez exprimé dans la contribution remise par la Ville sur la préférence de la solution souterraine.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Monsieur le Maire, chers collègues,

J'aurai donc le plaisir ce soir d'être d'accord avec vous sur un dossier et je ne savais pas du tout que c'était votre anniversaire, cela n'a pas de lien !

L'amélioration du réseau ferroviaire lyonnais est une nécessité, pas forcément pour les raisons évoquées, à savoir les conditions nécessaires au développement urbain métropolitain. Les objectifs du PLU-H étant déjà pratiquement atteints, la densification des métropoles atteindra bientôt ses limites, notamment sur Lyon et Villeurbanne.

Le développement urbain se fera donc dans des communes limitrophes, voire en dehors de la métropole. Le développement du réseau ferroviaire, c'est donc la garantie pour ces personnes de pouvoir se déplacer.

Je ne reviens pas sur le débat sur le nœud ferroviaire lyonnais, ce n'est ni le lieu ni le moment, j'évoquerai uniquement les deux scénarios d'insertion des nouvelles voies qui nous sont proposés.

Bien évidemment, la seule solution réaliste est celle du bon sens, celle du passage enterré des voies ferroviaires pour des raisons techniques, comme vous l'indiquez dans le rapport, mais aussi parce que le projet en surface défigurerait complètement l'avenue Stalingrad et le quartier avoisinant. Ce projet en surface constituerait une véritable hérésie architecturale avec des nuisances sonores terribles. La qualité de vie dans le quartier ne peut être maintenue que grâce à un passage enterré, c'est la solution de bon sens même si c'est le coût le plus élevé.

Enfin, à ceux qui pensent le contraire, je les invite à se rendre à Gênes et à contempler les artères de circulation qui sont pour l'automobile, mais on aurait la même chose avec le train. Vous y verrez une ville totalement défigurée par ces infrastructures en surface.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur Martin ?

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Merci monsieur le Maire.

Ce soir, je serai un peu plus à l'aise sur un dossier qui touche l'entreprise qui m'emploie à l'heure actuelle puisque c'est un dossier qui ne nécessite pas de vote et qui ne me met pas en difficulté sur un quelconque conflit d'intérêts.

Avant de pouvoir m'exprimer sur votre proposition que nous soutiendrons, puisqu'elle est de bon sens, il est de bon ton de regarder pourquoi on en est arrivé là en termes de congestion du nœud ferroviaire lyonnais : malheureusement, que ce soit Lyon ou d'autres agglomérations de France, cela fait cinquante ans que l'on n'investit plus sur le réseau du quotidien et cela fait cinquante ans que la SNCF reçoit des demandes contradictoires et parfois complètement loufoques en termes de développement du tout TGV.

On a aussi un énorme problème qui malheureusement ne ressort pas dans votre contribution mais qui touche tous les Villeurbannais, c'est le fret ferroviaire qui passe intra-Lyon et donc intra-Villeurbanne, alors qu'il n'a strictement rien à y faire.

On a aussi une grosse difficulté, et la SNCF l'a souvent dit : l'augmentation du trafic. Nous en sommes à plus de 40 % d'augmentation du trafic TER sur les dix dernières

années. On s'attend à avoir une très forte augmentation dans les années à venir, et grand bien nous fasse puisque cela évitera d'avoir des voitures sur les routes.

Maintenant, quelles sont les actions à entreprendre ? Elles sont relativement simples. Certaines le sont déjà. Elles tiennent aux nouvelles technologies dans le domaine de la signalisation ferroviaire qui permettront de faire passer beaucoup plus de TGV. A l'heure actuelle, un TGV toutes les quatre minutes sur Paris-Lyon, à terme, avec des normes européennes, un toutes les deux minutes et demie.

Nous avons aussi ces deux voies supplémentaires sur la partie Saint-Clair-Guillotière, voies que vous souhaitez enterrer, et vous avez tout à fait raison. Il suffit de regarder la région parisienne et de voir l'entrée gare de Lyon à Paris qui défigure complètement l'entrée dans Paris, et de la comparer avec Saint-Lazare, la plus grande gare de transit européen en France, ainsi qu'Austerlitz qui, après 25 ans de tergiversations politiques, voit enfin son entrée complètement enterrée.

Il faudra aussi détourner complètement le fret ferroviaire de l'intra-agglomération lyonnaise et enfin pousser pour un contournement fret de l'agglomération lyonnaise. Pas plus tard que la semaine dernière, lors d'une rencontre de cheminots élus, Patrick Jeantet, président de la SNCF Réseau, a annoncé que c'était l'un des objectifs importants de SNCF Réseau. Il faut que la commande politique suive maintenant et que l'on n'ait pas des demandes contradictoires comme, malheureusement, on en a trop souvent eu dans l'est de l'agglomération qui ont empêché ce projet d'aboutir.

Il faudra aussi faire de Saint-Exupéry non pas la troisième, quatrième ou cinquième gare lyonnaise, parce qu'elles existent déjà, mais la sixième gare. Pour rappel, Part-Dieu, Perrache, Jean-Macé, Saint-Paul, Vaise sont déjà en activité. La dernière créée, Jean-Macé, a des résultats extrêmement positifs en termes de trafic puisque de nombreuses personnes qui habitent l'Est lyonnais n'arrivent ni à Perrache ni à Part-Dieu mais sur cette gare déjà connectée sur le métro, et cela permet d'irriguer derrière de nombreux quartiers de Lyon.

J'ai d'ailleurs quelques mots sur Saint-Exupéry. Pour moi, Saint-Exupéry fait partie des erreurs politiques. J'en ai d'autres, je vous en citerai deux, voire trois :

- la gare des betteraves, autrement appelée Haute Picardie TGV, une gare implémentée entre deux villes à la demande du politique mais sans lien directement avec ces deux villes ;
- la gare du Puy-du-Fou : un certain président de région avait demandé que le TGV arrive au Puy-du-Fou parce qu'il voulait pouvoir dire que le TGV arrivait chez lui, sauf que ce TGV était tracté par des locomotives diesel, bonjour l'impact carbone !
- la gare du Creusot implémentée dans les années quatre-vingt, avec l'ouverture de la ligne nouvelle Paris-Lyon, et dont on voit année après année le manque d'attractivité économique, en tout cas le manque de clients qui montent et qui descendent à cette gare.

En revanche, de nouvelles gares TGV fonctionnent très bien, je vous en cite deux : Aix-en-Provence TGV et Saint-Pierre-des-Corps.

Elles fonctionnent bien parce qu'on a installé ce que l'on appelle des virgules qui permettent d'amener à Aix-en-Provence ville et à Tours, pour le même prix d'un billet TGV, avec un cadencement à l'arrivée des TGV.

Voilà ce qu'il faudra mettre en place sur Saint-Exupéry. En tout cas, la volonté du Sytral de renégocier la convention du Rhônexpress va dans le bon sens, et j'irai même plus loin, ce Rhônexpress devrait être gratuit ou en tout cas avec une tarification accordée avec les TGV pour permettre de faire de Saint-Exupéry la troisième gare TGV de l'agglomération lyonnaise.

Je rejoins Mme Vessiller et M. Morel sur le S-Bahn et la volonté d'avoir d'autres gares que les cinq gares lyonnaises plus Saint-Exupéry. Pourquoi pas une gare aux Brotteaux ou en tout cas à Charpenne, cela pourrait être intéressant. En tout cas, pour décongestionner Part-Dieu, une très grave erreur que de vouloir tout faire arriver à Part-Dieu, il faudra avoir des gares locales qui permettront d'irriguer à partir du réseau des TCL sur les différents quartiers. Effectivement, le développement d'un réseau S-Bahn est une bonne chose. En tout cas, de notre côté, nous y sommes plutôt favorables au niveau du groupe Les Républicains.

Enfin, par rapport à votre proposition, monsieur le Maire, nous sommes complètement en phase avec vous pour enterrer les deux voies souterraines le long du parcours Lyon-Saint-Clair-Guillotière. Nous avons là un réel intérêt pour pouvoir développer le trafic et sortir les voitures de la route.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Bravo ?

M. Hector BRAVO.- Je partage globalement ce que vient de dire M. Martin concernant la SNCF, sauf qu'il oublie un point de détail qui n'est pas mineur : la SNCF a été privatisée !

M. Jean-Wilfried MARTIN.- Pas encore !

M. Hector BRAVO.- Le statut est déjà perdu et le fret est sous concurrence. Cinq entreprises se partagent le marché, et le nombre de tonnes transportées par le fret est en constante diminution. Or, dans l'étude fournie par la SNCF, on propose d'augmenter le fret, ce qui est plutôt une bonne solution, une bonne voie, mais on se confronte à la réalité économique et industrielle française qui veut de plus en plus de flux tendus, et le fret répond difficilement à cette exigence industrielle.

C'est très intéressant pour la métropole de Lyon d'avoir plus de fret sur les trains plutôt que dans les camions, mais à voir si les entreprises suivront le mouvement. Je serais surpris que ce soit le cas.

Par ailleurs, la résultante du nœud ferroviaire lyonnais est liée au sous-investissement depuis des décennies, et M. Martin l'a rappelé, dans l'entreprise publique que sont la SNCF et le réseau français ferré.

Aujourd'hui, on se réveille, on est en retard et on veut construire rapidement à quinze ans, c'est extrêmement rapide pour un tel projet parce qu'il est extrêmement lourd de construire les deux voies, et notamment si elles sont enterrées - nous sommes favorables à ce qu'elles soient enterrées. Je répondrai à Mme Vessiller : imaginez ce que serait

aujourd'hui Chatelet-Les-Halles si le RER passait en surface ! Ce serait invivable pour tout le monde. D'ailleurs, la SNCF ne dit pas autre chose puisque les deux voies ne concerneraient que la partie villeurbannaise, ces deux voies étant réduites ensuite à une voie en arrivant à la Part-Dieu.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur Devinaz ?

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Monsieur le Maire, je vais vous souhaiter bon anniversaire.
(Rires)

Mesdames, messieurs, mes chers collègues,

Je précise que j'interviens aussi pour le groupe Radical.

Je me félicite du souhait de Jean-Paul Bret d'être intervenu par un cahier d'acteur dans le débat public dont l'enjeu est important pour notre ville et nos habitants. De même, avec les parlementaires socialistes et Génération.s de l'Ain, de la Loire et du Rhône, nous avons fait parvenir un cahier d'acteur en adoptant des positions communes, et ce n'était pas forcément évident puisque les points de vue sont assez différents entre l'Ain, le Rhône et la Loire.

Je ne reviendrai ni sur l'importance de ce débat pour l'avenir de nos territoires ni sur le constat de saturation du nœud ferroviaire. Au-delà des chiffres, quiconque a essayé de prendre un TER depuis Saint-Étienne ou Ambérieu sait de quoi on parle.

Nos groupes partagent l'avis de la Ville exprimé dans le cahier d'acteur. Nous sommes favorables à l'hypothèse souterraine et, quand on parle de chiffres, il me semble, ma chère collègue Béatrice Vessiller, que l'hypothèse de surface n'est pas de 1,5 Md€ mais plus proche de 2,7 Md€, en sachant qu'aujourd'hui il faudrait affiner le coût du foncier pour bien comparer avec l'hypothèse souterraine.

Il nous paraît incongru et dépassé de défendre de nouvelles autoroutes, fussent-elles ferroviaires, en plein cœur de ville. Cette position me semble dépassée pour une autre raison : que voulons-nous pour notre Métropole dans les vingt et trente ans à venir ?

Les deux scénarios évoqués dans le débat dessinent une stratégie de développement identique. La stratégie de la Métropole est de faire de la gare de la Part-Dieu la gare centrale et unique. Nous sommes favorables au développement de la gare de la Part-Dieu qui est un pôle majeur de l'agglomération. Nous devons augmenter le nombre de voies à la Part-Dieu et ses connexions avec les autres modes de transport. Pour autant, cette affirmation de gare centrale et unique me semble excluante. Si la gare de la Part-Dieu est la gare prioritaire, doit-elle être la gare unique ? Cette orientation laisse de côté le développement des autres gares lyonnaises et cela me semble surtout contradictoire avec l'évolution de l'agglomération.

L'agglomération de Lyon évolue et elle se développe à l'est. Cette partie de son territoire connaît en ce moment un fort développement, aussi bien démographique qu'économique. Cela est valable pour les habitants comme pour les entreprises, et à l'est se trouve une infrastructure déjà existante, certes en dehors de nos frontières administratives, Saint-Exupéry. Saint-Exupéry devient un véritable pôle multimodal aérien, ferroviaire et routier. Les entreprises l'ont bien compris en s'installant sur un certain nombre de communes comme Villette-d'Anthon, Colombier-Saugnieu, Pusignan. Je pense que les entreprises ont déjà pris un temps d'avance.

Il y a le routier avec l'A432 qui ne demande qu'à recevoir du trafic de transit supplémentaire, et c'est le souhait de la Métropole puisque nous avons déclassé A6/A7 en M6/M7 et nous souhaitons que ce transit passe sur l'A432.

Il y a l'aérien bien sûr, avec la perspective de pistes supplémentaires, ce qui posera d'autres problèmes. Cependant, avec Nantes qui ne se fera pas, avec les deux aéroports de Paris en limite de saturation, comment ne pas voir que Saint-Exupéry deviendra à terme le troisième aéroport de Paris ? Ce d'autant plus qu'il y a le ferroviaire avec une magnifique gare TGV sous-utilisée mais reliant à moins de deux heures Paris et Aéroports de Paris.

C'est pourquoi le débat public doit se pencher sur le renforcement de Saint-Exupéry pour certaines lignes nationales ou pour les arrivées de l'est et de la région de la Loire.

Lundi matin, lors du comité de pilotage en préfecture sur le projet Lyon-Turin, de nombreux participants, notamment les élus de l'axe alpin, ont rappelé que Saint-Exupéry était un futur axe stratégique non seulement au niveau régional mais bien au niveau européen.

Sur un autre plan, le discours de la SNCF Réseau a changé pendant ce débat. Aujourd'hui, l'entreprise estime que les difficultés techniques à développer les trains TER ne sont plus insurmontables et les dirigeants ont même évoqué en réunion publique à Villeurbanne que la liaison entre Saint-Exupéry et le centre de Lyon était possible par son réseau.

Bref, raisonner en centralité me semble une erreur. Il faut raisonner en barycentre, et le centre de gravité de notre Métropole se déplace à l'est.

Pour conclure, souhaite-t-on vraiment une Métropole qui se développe uniquement dans son centre ? Ne pourrait-on pas envisager des pôles de développement plus équilibrés ? Doit-on renforcer uniquement la Part-Dieu ? La gare Jean-Macé me semble intéressante pour des trafics quotidiens issus du sud du département, la gare de Vénissieux l'est aussi pour l'est du territoire.

C'est à la lumière de ces éléments qu'il faut interpréter la position de la Ville. Nous devons élargir la focale au lieu de la resserrer. Je ne doute pas que ces sujets seront sources d'échanges, de divergences, de convergences, et participeront à la dynamique des débats des futures élections municipales et métropolitaines.

M. LE MAIRE.- Merci.

Quelques mots non pas pour conclure le débat mais pour le poursuivre. Beaucoup de choses ont été dites et je partage l'essentiel pour ne pas dire la totalité de l'intervention de Gilbert-Luc Devinaz. Nous avons eu souvent l'occasion d'en parler.

Sur le rôle de la Part-Dieu, chacun convient bien que cette gare nécessite d'être renforcée. Pour autant, les points de vue outranciers qui sont ceux du maire de Lyon que l'on a lus et entendus, que je l'ai entendu répéter au comité du Sytral en disant que si la Part-Dieu ne devenait pas le centre du monde, Lyon allait devenir une bourgade... Je fais appel à ce que disait mon prédécesseur ici, tout ce qui devient excessif est insignifiant.

De la même manière, il a dit également dans la presse que le chômage allait gagner Lyon et que, d'un seul coup, les entreprises allaient fuir et n'allaient plus venir s'installer. Il y a de bons arguments pour renforcer la Part-Dieu et personne ne dit le contraire mais en

faire le « centre du monde » au détriment des autres ne me semble pas être un point de vue légitime. De la même manière que je ne renverrai pas à son prédécesseur Louis Pradel mais on a pu entendre cela quand il a fallu traverser Perrache avec un nœud routier. On mesure après à quoi ce genre de propos peut conduire.

On peut ajouter, personne ne l'a dit ici mais je l'ai entendu dans le débat, que quiconque fréquente la Part-Dieu voit déjà que c'est une gare extrêmement dense, y compris en tant que piéton quand il faut la traverser. Les travaux, quoi qu'il arrive, dureront encore quatre ou cinq ans et on ne peut pas être tout le temps dans des travaux, ces travaux font que cela passe ailleurs, les piétons, les voitures et même les vélos. Il faut un peu d'équilibre dans ce domaine par rapport à d'autres gares et beaucoup l'ont dit ici, il existe d'autres gares dans le paysage de la Métropole.

Certes, chacune ne peut prétendre à devenir la gare centrale mais que ce soit Saint-Exupéry la plus récente, à l'évidence très sous-utilisée aujourd'hui, que ce soit la gare de Vénissieux ou celle de Jean-Macé pour un certain nombre de dessertes qui viennent du sud, les TER notamment, tout ne peut pas aller à la Part-Dieu parce que la Part-Dieu n'en peut plus et les Lyonnais non plus.

C'est pour le point de vue général.

Deuxième point sur Villeurbanne : seul le groupe Europe Écologie Les Verts, ici comme à la Métropole, s'exprime pour un scénario aérien. C'est vrai qu'on peut cultiver le paradoxe et dire qu'il vaut mieux, en faisant attention à la nappe phréatique, sacrifier une centaine d'arbres cinquantenaires ou centenaires. J'avoue que c'est un point de vue. Parfois les bras m'en tombent, quand je vous ai entendu dire par ailleurs, madame Vessiller, qu'il fallait planter des arbres et en mettre de nouveaux. Sacrifier une centaine d'arbres qui forment un îlot de fraîcheur...

Mme Béatrice VESSILLER.- Ils seront sacrifiés avec la solution souterraine.

M. LE MAIRE.- Non, vous dites vous-même qu'à 30 mètres de profondeur, les platanes ne vont pas chercher leur réservoir hydrique.

Mme Béatrice VESSILLER.- Autant en dessous qu'au-dessus.

M. LE MAIRE.- Vous pouvez ergoter, il n'empêche que supprimer une double haie de platanes, c'est un point de vue qui a des difficultés à être défendu.

J'ajoute, et je l'avais dit lors du débat public, qu'accepter une espèce d'autopont comme quand on faisait des autoroutes à Vienne avant de faire le tour, à Saint-Chamond, à Mermoz, il y a quelque chose qui me laisse un peu sidéré.

Je veux bien que la nappe phréatique soit un problème, qu'il faille la prendre en compte. À Paris, quand on creuse le métro, il passe sous la ville, il ne passe pas dans les jardins publics, uniquement sous les rues. Je ne dis pas que ce n'est pas compliqué, je ne dis pas que cela ne coûte pas un peu plus cher mais pas le double comme vous l'avez dit, ce qui est un argument un peu *pro domo*. La nappe phréatique peut sans doute s'accommoder d'un tube qui passe, cela ne l'interrompt pas.

Le propos que j'ai entendu de votre part consistant à dire qu'il n'y a pas d'habitants le long du boulevard Stalingrad, excusez-moi, mais les gens qui travaillent de 8 heures jusqu'à 18 heures ou à 19 heures, certes, n'y dorment pas, mais on ne peut pas dire que ce

ne sont pas des habitants. Ils habitent ces immeubles pour leur travail. Je trouve que c'est un peu léger de dire que ce ne sont pas des habitants parce que, le long du boulevard Stalingrad, il n'y a pas ou très peu d'immeubles d'habitation. Habiter la journée ou habiter la nuit, c'est toujours habiter. Sans oublier la clinique du Parc où certains dorment.

Je trouve que cet argument ne tient pas vraiment. Je l'ai dit, nous le disons ici. Et l'argument de la nappe phréatique certes est à considérer, pour autant il ne me paraît pas rédhibitoire avec un trajet souterrain.

Ce n'est qu'une communication, notre point de vue compte mais s'exprime ailleurs qu'ici, il s'est exprimé à la Métropole, dans le débat public, le débat public ne met pas fin à la concertation, ce n'est que le début. Après, il y aura des enquêtes, des concertations réglementaires, beaucoup de choses. À ce moment du débat, il est intéressant de pouvoir affirmer ou réaffirmer un certain nombre de choses.

Voilà mes chers collègues, sachant que cela ne se termine pas par un vote mais par un échange entre nous.

VŒU « LOI BLANQUER : POUR UNE VÉRITABLE ÉCOLE DE LA CONFIANCE » SOUTENU PAR LE GROUPE EELV ET LE GROUPE SOCIALISTE ET APPARENTÉS – M. Olivier GLUCK

M. LE MAIRE.- Nous avons maintenant un vœu du groupe Europe Écologie Les Verts. Monsieur Gluck, je vous donne la parole.

M. Olivier GLUCK.- Merci Monsieur le Maire,

À Villeurbanne comme dans de nombreuses autres villes, depuis plusieurs semaines, les membres de la communauté éducative, enseignants, parents d'élèves, personnels communaux sont mobilisés contre le projet de loi « Pour une école de la confiance », qu'ils jugent inquiétant pour l'avenir de l'enseignement public. Différentes actions ont été organisées : réunions d'information sur la loi, diffusion de tracts, chaîne humaine d'une école à une autre, concert de vacarme, etc.

Grâce à ces mobilisations, le texte initial a été largement modifié. En particulier, l'article de la loi Blanquer instituant les établissements publics des savoirs fondamentaux (EPSF) qui avait tant mobilisé les enseignants a été supprimé. Disparition également de l'article permettant de supprimer les allocations familiales aux parents d'enfants absentéistes et de celui qui interdisait le port de signes religieux pour les parents accompagnateurs de sorties scolaires.

En revanche, l'inscription de la scolarisation obligatoire des enfants dès l'âge de trois ans reste bien dans la loi. Si l'on peut se féliciter de l'importance accordée à l'éducation des jeunes enfants, cela oblige toutes les communes à financer la scolarisation des élèves inscrits dans les écoles maternelles privées sous contrat d'association avec l'État, sans que celles-ci soient tenues à un devoir de mixité sociale comme l'école publique l'est. Cette dépense supplémentaire est préoccupante car elle crée une charge nouvelle pour la commune dont les modalités de compensation par l'État sont fragiles.

Avec la loi Blanquer, la République symbolique est préférée à la République en actes. L'Assemblée nationale a préféré voter pour le symbole républicain (drapeau français et paroles de la Marseillaise dans chaque classe) alors que les symboles sont visibles au fronton de tous les établissements scolaires, plutôt que d'accorder un véritable accès pour tous à l'éducation.

En effet, une proposition de loi sur l'école inclusive, largement modifiée, a été adoptée par la commission des Affaires Culturelles et de l'Éducation : son article 1^{er} qui prévoyait de garantir aux parents l'affectation d'un accompagnant des élèves en situation de handicap au plus tard 45 jours avant la rentrée scolaire n'a pas été adopté et a été remplacé par un autre qui n'accorde plus à ces parents que le « bénéfice d'un entretien » avec l'enseignant et l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Encore faut-il qu'il y ait une aide accordée : on sait qu'aujourd'hui 10 % à 30 % des enfants en situation de handicap qui devraient bénéficier d'une aide n'en bénéficient pas à la rentrée scolaire. C'est donc une logique comptable qui a prévalu, particulièrement malvenue dans ce domaine tant la France est en retard dans la mise en œuvre des pratiques inclusives, malgré un progrès certain.

Notre école de la confiance a pour ambition d'emmener chaque élève de la République à s'épanouir, à disposer des clefs de la compréhension du monde dans lequel il vit, à pouvoir exprimer librement ses opinions de manière argumentée, à disposer des clés du vivre ensemble, et de celles du bien vivre, tout en préservant l'avenir de la planète... Notre école de la confiance ne considère pas les élèves comme des variables d'ajustement budgétaire mais met en place les moyens nécessaires pour permettre la réussite de la scolarité de chaque enfant.

Notre école de la confiance promeut les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité et laïcité. Elle accueille tous les enfants, quelles que soient leurs particularités et différences, en leur offrant une scolarité adaptée à leurs besoins.

Le Conseil Municipal de la Ville de Villeurbanne, réuni en cette séance, demande :

- des personnels formés et qualifiés pour s'occuper des enfants de l'école publique ;
- des moyens administratifs qui permettent aux personnels enseignants et aux directeurs des établissements du 1^{er} degré de se consacrer pleinement et sereinement à leur mission éducative ;
- le déploiement de moyens à la hauteur des besoins pour l'inclusion de tous les enfants et le maintien du rôle central de la Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées dans la définition des besoins de chaque enfant ;
- une compensation totale et pérenne du financement des écoles maternelles privées sous contrat, et la mise en place de contreparties en matière de mixité sociale notamment.

Je vous propose donc de bien vouloir examiner ce vœu.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Comme nous le faisons chaque fois qu'il y a un vœu, je demande aux représentants des groupes s'ils souhaitent intervenir avant de le mettre aux voix.

Monsieur Morel ?

M. Hervé MOREL.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Votre vœu critique et conteste la loi Blanquer, « le projet de loi pour une école de la confiance ».

Vous pinailliez sur le mot de « République » alors que le problème, nous l'avons évoqué précédemment sur le financement des écoles privées, c'est que le système éducatif français marche mal et obtient des résultats médiocres avec des moyens financiers pourtant importants.

Vous réagissez sur le passage à la scolarité obligatoire des enfants dès l'âge de trois ans qui pourtant est juste, mais uniquement parce que cela obligera à financer davantage les écoles privées, même s'il y a compensation par l'État et que cela ne coûterait rien à notre commune.

Ce projet de loi est imparfait et ne va pas assez loin, notamment dans l'autonomie des établissements, et le gouvernement a reculé sur ce point.

En conclusion, nous ne voterons pas ce vœu.

M. LE MAIRE.- Monsieur Kabalo, pour un groupe non encore identifié ?

M. Prosper KABALO.- Je peux citer les noms des personnes pour lesquelles je m'exprime : Samia Belaziz, Chafia Tifra, Loïc Chabrier et moi-même.

Je pourrais reprendre plusieurs points de votre vœu, je ne vais en citer qu'un tant il est absurde sur un certain nombre de choses.

Une chose m'interpelle, et j'en appelle à ce que vous voyiez un peu mieux la réalité : vous souhaitez des personnels formés et qualifiés pour s'occuper des enfants de l'école publique, ce qui revient à dire qu'aujourd'hui le personnel enseignant n'est pas capable de s'en occuper. Je trouve que c'est prendre ce personnel de manière inqualifiable, quelque chose qui est vexant. Je laisse le corps électoral apprécier votre décision.

Je ne reviendrai pas sur d'autres points qui m'interpellent. Je me suis fait envoyer par une école privée un bulletin scolaire : en haut du bulletin scolaire sont affichés les trois termes de la République avec le drapeau français. Les considérations que vous avez dans votre vœu sont parfois en dehors du contexte.

Évidemment, nous voterons contre ce vœu.

M. LE MAIRE.- Monsieur Poncet ?

M. Stéphane PONCET.- Nous ne participerons pas au vote parce que ce n'est pas le lieu. C'est un débat qui relève de l'Assemblée nationale et je ne suis pas député. Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur Lacoste ?

M. Régis LACOSTE.- Monsieur le Maire, quelques précisions sur la position de notre groupe sur ce vœu. Je laisse à d'autres les grands discours.

M. Poncet parle de l'Assemblée nationale, quand on écoute certains, on se croirait même à l'assemblée générale de l'ONU !

Nous sommes d'accord avec les principaux constats sur l'école présentés par ce vœu et sur les demandes de personnels formés et qualifiés. En tant qu'enseignant, monsieur Kabalo, je ne pense pas que je suis mal formé, mais quand on fait appel à du personnel encadrant d'appoint, ce sont des personnes que l'on va chercher au Pôle Emploi qui n'ont souvent aucune formation. Je pense à certains jeunes collègues qui sont en difficulté devant des élèves qu'ils découvrent cinq minutes avant d'être engagés. Il faut du personnel formé et qualifié. On n'est pas enseignant du jour au lendemain, on le devient après de longues années.

Même chose pour l'inquiétude légitime sur la pérennité du financement de l'État, qu'il soit dans un gouvernement de Droite ou de Gauche, nous pouvons le reconnaître entre nous, la parole de Bercy souvent ne reste vraie que pour le projet de loi sur les finances publiques. L'année qui suit, les financements disparaissent souvent.

Je termine sur un sujet sur lequel je suis intervenu en décembre 2017, l'accompagnement des enfants en situation de handicap. C'est une grande difficulté, le financement devient de plus en plus rare. Ces enfants ont besoin - c'est indispensable - d'être accompagnés en classe, sinon cela ne sert à rien. J'en ai plusieurs dans mes classes, nous manquons d'AVS. Je suis dans un collège pas dans une école primaire. C'est catastrophique de voir ces élèves qui sont motivés vivre l'échec parce qu'ils ne sont pas accompagnés.

Si le texte de ce vœu se limitait à ces quelques points, nous l'aurions voté. Hélas, venant d'un groupe qui souvent atteint une dérive gauchiste (le mot pour moi n'est pas insultant), on se retrouve avec des expressions totalement ubuesques dans l'intitulé de ce vœu. On en vient à critiquer des dispositifs mis en place par des gouvernements de Droite de Jacques Chirac comme de Nicolas Sarkozy, et nous ne voterons pas un vœu qui remet en cause la politique que nous avons défendue et pour laquelle nous avons milité.

La loi Blanquer est très limitée puisque le ministre de l'Éducation nationale, sur une radio, à la rentrée 2017, avait dit qu'il était à titre personnel pour le retour de la circulaire Chatel. Quand on est ministre de l'Éducation nationale, je ne sais pas ce que signifie « à titre personnel ».

Nos parlementaires ont fait voter par le Sénat le retour à la circulaire Chatel, nos députés à l'Assemblée nationale l'ont défendue, Blanquer a oublié qu'à titre personnel il était pour, et bien entendu, on ne rétablit pas cette circulaire et vous dénoncez la tentative faite par nos parlementaires.

De même, on a essayé de faire revenir sur l'abolition de la loi sur la suppression des allocations familiales. La majorité socialiste s'est empressée de la supprimer en 2012. On a tenté de la faire revenir pendant la discussion du projet de loi, cela a été avorté aussi.

Je reviens surtout sur les symboles républicains. Je ne comprends pas comment un mouvement politique issu d'une histoire qui remonte au XIX^e siècle peut contester le drapeau français et les paroles de la Marseillaise dans les salles de classe. Là, je ne vois pas, je ne comprends pas. Moi-même, dans ma salle de classe, c'est peut-être un crime, j'ai le texte de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. C'est vrai qu'il est dans le hall d'entrée du collège, je l'ai mis dans ma salle de classe, ce n'est peut-être pas normal. Je trouve anormal de critiquer le fait que l'on mette les paroles de la Marseillaise dans les salles de classe, de même que le drapeau tricolore, surtout à une période où on conteste de plus en plus l'appartenance à la nation.

Un certain nombre de courants philosophiques rejettent l'appartenance à la nation qui est le rôle d'un fonctionnaire de la République de l'Éducation nationale. Je ne vais pas vous relire la lettre de Jules Ferry aux instituteurs de 1881 mais c'est faire comprendre aux jeunes français que ce sont des citoyens français qui appartiennent à la République française, et notre cours d'éducation civique, ce sont les valeurs, principes et symboles de la République. Quel est le plus beau symbole de la République qui unifie tout le monde ? C'est notre drapeau tricolore.

Je terminerai par deux réflexions : quel beau discours de Lamartine en 1848 qui défendait notre drapeau tricolore ! Surtout, les paroles de la Marseillaise comme le drapeau tricolore, si j'ai bien compris mes cours d'histoire, c'étaient des symboles et des valeurs de gauche.

M. LE MAIRE.- Vous n'avez pas tout à fait tort mais je ne voudrais pas mettre la Marseillaise dans un seul camp.

M. Régis LACOSTE.- Vous avez de l'humour !

M. Mathieu SOARES.- Monsieur le Maire, je ne voulais pas partir sans intervenir et notamment ce que j'ai entendu au cours du débat m'interpelle.

Tout d'abord, l'intervention de M. Kabalo qui fuit un peu le fond de ce vœu et la question de cette loi Blanquer pour se concentrer uniquement sur une phrase qui parle de personnels formés. J'entends dans ce vœu la question de la formation continue tout au long de la carrière des enseignants qui est aujourd'hui une vraie demande, y compris des enseignants. Ce n'est pas faire preuve de mépris que de relayer dans ce Conseil Municipal la revendication des enseignants. Entendre cela quand on sait qu'est en train d'être discutée la loi qui va proprement détruire le statut de la fonction publique territoriale et le statut du fonctionnaire en tant que tel, en termes de mépris, c'est un peu l'hôpital qui se moque de la charité.

Sur le fond de ce vœu, nous sommes toujours un peu gênés par ce stop and go quand il s'agit de réforme de l'Éducation nationale. On dit que l'Éducation nationale ne se réforme pas mais il y a à peu près tous les six mois un changement de fond qui bouscule toutes les pratiques éducatives et toute la communauté éducative.

Nous sommes pour partir de l'élève qui a le plus besoin d'école pour réussir, et nous préférons cette manière d'aborder la question de l'Éducation nationale plutôt que de jouer le fantasme de l'école du petit Nicolas.

On parlait des études Pisa, ce que l'on oublie de dire, c'est que ce n'est pas une question de mauvais niveau des élèves. On teste à 15 ans le niveau des élèves des pays de l'OCDE. La question du rapport Pisa qui tombe régulièrement, c'est qu'il y a une inégalité. Si vous prenez certains enfants à 15 ans en seconde, ils seront au niveau le plus haut des pays de l'OCDE, mais si vous prenez un enfant de 15 ans qui a redoublé, qui a été mal orienté, il sera forcément au niveau le plus bas.

La vraie question qui se pose aujourd'hui sur le rapport Pisa, ce n'est pas tant le fait qu'on réussisse bien ou mal, c'est plutôt la question des inégalités structurelles que l'Éducation nationale, parfois, dans sa pratique et son fonctionnement, encourage.

Il s'agit plutôt ici de s'attaquer au fond de la question de l'égalité, aux mécanismes des inégalités sociales qui sont reproduites. C'est là aussi la question de l'opposition à cette

loi qui est le cœur du débat de notre Conseil Municipal, plutôt que de rêver de cette école du temps du certificat qui est une vue de l'esprit parce que je ne crois pas qu'elle faisait réussir et était plus vectrice d'égalité sociale.

Je vous remercie, nous voterons ce vœu des deux mains.

M. LE MAIRE.- Monsieur Bocquet ?

M. Jonathan BOCQUET.- Je vais essayer de faire la synthèse parce que je suis plutôt d'accord avec le vœu quand il appelle à plus de moyens pour l'école, et avec Mathieu Soares quand il dit qu'il faut partir de l'élève le plus en difficulté à la base et de ceux qui seraient le plus éloignés. En même temps, je ne vois pas forcément ni dans les propositions du vœu qui sont des vœux pieux ni dans la réforme proposée quelque chose qui va à l'inverse de cela.

La loi était ambitieuse au départ mais c'est plutôt une loi d'ajustement. La communauté éducative et le parti étaient plutôt inquiets sur un certain nombre de points qui ont été retirés depuis, notamment sur les EPSF. On a vu pas mal de choses être retirées et, au final, on a une loi qui va dans le sens de plusieurs choses demandées par plusieurs de nos groupes politiques depuis un moment, qui facilitent les passerelles entre les filières générales et technologiques, qui font une évolution en matière de jardins d'enfants et qui iraient vers leur disparition sauf s'ils s'astreignent à contribuer à l'acquisition du socle prévu par l'Éducation nationale.

Sur le fond, il y a aussi un élément important qui est l'extension de l'âge de la scolarité obligatoire qui était souhaité par beaucoup de camps à Gauche, tant sur l'abaissement que sur l'extension jusqu'à 18 ans.

Je suis peut-être plus à l'aise que d'autres parce que, pour nous, c'était forcément une bonne idée et, dans le même temps, il fallait enlever la loi Debré. Pour ceux qui souhaitaient le maintien de la loi Debré, c'est plus compliqué à défendre, sauf à être sur une position un peu hypocrite disant qu'il faut que l'État compense, mais l'État, c'est comme les collectivités, c'est le contribuable qui paye à un moment. Je ne vois pas trop comment on arrive à se dissocier de l'État et à faire comme si ce n'était plus vraiment lui qui payait.

Comme je l'ai exprimé dans nos échanges, je suis un peu dubitatif sur le vœu exprimé, je trouve qu'il comporte des aspects un peu confus, notamment quand il est dit qu'il n'y a plus l'article qui prévoyait la suppression des allocations familiales ou qui interdisait le port de signes religieux pour les parents accompagnateurs de sorties scolaires. On ne sait pas si vous vous en félicitez ou pas. Pour les accompagnateurs scolaires, nous sommes sur la doctrine Jean Zay et, effectivement, c'était plutôt une chose à laquelle nous étions attachés.

C'est un vœu que nous ne pourrions pas voter. Nous avons proposé des vœux rejetés parce que considérés comme trop nationaux, là, il ne faudrait pas, en temps de campagne électorale, en profiter pour multiplier les vœux sur les enjeux nationaux.

M. LE MAIRE.- Monsieur Berthilier ?

M. Damien BERTHILIER.- Je voudrais réagir à une chose qu'a dite M. Lacoste. Il y a quelque chose d'assez détestable à agiter sans cesse le concours du meilleur patriote. Si on n'est pas pour mettre du drapeau partout à toutes les fenêtres, on est un mauvais

patriote. Si on écoutait M. Ciotti qui est dans la surenchère permanente, on aurait fait chanter la Marseillaise dans les toilettes des écoles en appuyant sur la chasse d'eau !

Il faut arrêter cette espèce de surenchère qui ne veut plus dire grand-chose. Ce qui est écrit dans le texte, ce n'est pas qu'on s'oppose à ces signes, qu'il faut absolument les retirer, c'est qu'ils sont au fronton des écoles, et qu'il y a d'autres façons aussi de faire vivre la République. La République ne s'incarne pas que dans la Marseillaise et le drapeau, heureusement d'ailleurs.

Je suis tout à fait d'accord sur le fait qu'il ne faut pas multiplier les vœux, que nous ne sommes pas là pour n'avoir que des débats nationaux, mais là, on parle essentiellement de la première école, de l'école primaire, l'école communale qui était d'ailleurs jadis complètement gérée par les mairies, et pour laquelle nous sommes au premier rang concernés.

Cette loi exprime assez bien deux choses dans le fonctionnement de ce gouvernement : d'une part, on avance masqué et on ne dit pas les choses, on ne va pas faire de loi et on en fait une, d'autre part, on contourne systématiquement les collectivités locales. Ne serait-ce qu'à ce titre-là, nous avons matière à nous exprimer ce soir.

Ce mot de la confiance revient sans cesse, et l'on voit que dans la loi et dans les pratiques quotidiennes, on est dans la défiance. C'est de la Novlangue : le dirigisme, c'est la confiance, la défiance, c'est la confiance. Le fait qu'on le dénonce à un moment est important parce qu'aujourd'hui je n'ai jamais vu autant d'enseignants du premier degré inquiets. Je ferai plaisir à M. Lacoste, même à l'époque de M. Sarkozy, il n'y avait pas autant d'inquiétude et de mal-être dans la déconsidération qu'il y avait du métier, sauf quand M. Sarkozy avait comparé l'enseignant au curé. Mais oui, effectivement, il est important de donner un signe par rapport aux enseignants du premier degré qui sont ceux que l'on peut croiser tous les jours.

Je citerai deux autres éléments : celui de la question des écoles privées qui me semble être en lui-même un élément qui devrait nous permettre de nous retrouver. La question n'est pas de savoir si l'école privée fait partie ou pas de la République, évidemment qu'elle en fait partie à partir du moment où elle est sous contrat de l'État, que des enseignants sont payés par la République, et que les collectivités contribuent au fonctionnement. Ce n'est pas ce qui se discute ce soir mais plutôt les raisons pour lesquelles on donne 150 M€ de plus sans demander la moindre contrepartie dans une période où l'on baisse le budget des écoles publiques. On a le droit en tant que citoyens et élus locaux de se poser cette question.

Vous dites que la loi permet la compensation mais pas du tout. Je tiens à saluer le travail conduit au Sénat par Gilbert-Luc Devinaz qui a bien relayé cela. Le Sénat avait voté une disposition qui obligeait l'État à compenser pour toutes les communes, la commission mixte paritaire est revenue dessus au prétexte qu'elle renvoyait cela à un décret pris en Conseil d'État, et on sait pourquoi, parce que le Conseil d'État n'était pas très favorable au fait qu'il y ait une compensation de l'État.

Sauf qu'on a lancé les choses sans consulter, sans s'intéresser aux conséquences de ce que l'on allait faire, et on se retrouve aujourd'hui dans une panade qui est non seulement celle de l'État parce que, derrière, il y aura sans doute des contestations, des compensations qui seront faites ou pas faites, mais aussi de la part des écoles privées une

volonté peut-être de vouloir tout rediscuter, du forfait des écoles maternelles mais aussi du forfait des écoles élémentaires.

On est arrivé à Villeurbanne à reposer les choses, à les écrire, à les voter, on devrait tout redéfaire si cette loi était promulguée. À Villeurbanne, ce n'est pas forcément là où on aura la plus grande difficulté, mais peut-être à Lyon avec 3 M€ à payer en plus sur son propre budget communal qui ne sera pas compensé si les garanties ne sont pas données par l'État.

On doit se poser toutes ces questions.

Dernier élément sur lequel le vœu est revenu, c'est l'inquiétude qu'ont les parents d'enfants porteurs de handicap. On pourrait considérer que les MDPH ne font pas tout à fait leur travail correctement, en tout cas elles n'ont pas forcément les moyens de faire leur travail correctement, mais penser qu'on va les contourner et peut-être donner une responsabilité à des personnels qui n'ont pas forcément envie de cela, je crois que c'est un risque, et on se fait aussi le relais de toutes ces familles, de toutes ces associations de personnes handicapées.

Plutôt que de rester sur des débats sémantiques, on peut toujours dire que l'on aurait écrit une phrase plutôt qu'une autre, on ne fera pas le procès à M. Gluck de penser que les personnels ne sont pas formés et qualifiés aujourd'hui, sans doute est-il lui-même un très bon exemple de quelqu'un de formé et qualifié. Il n'est pas question de faire des procès d'intention et il ne faudrait pas éviter les vrais débats de société.

Aujourd'hui, on se retrouve à avoir des décisions qui sont prises : l'internat d'excellence annoncé ce matin, qui est une retrouvaille ! Oui, monsieur Lacoste, c'est vous et cela n'a pas marché !

M. Régis LACOSTE.- Si, cela a marché.

M. Damien BERTHILIER.- Cela n'a pas marché, et on va mettre des centaines de millions d'euros dans quelque chose qui ne fonctionnera pas.

Deuxième chose : le service national universel, on parle de 1,5 Md€ alors que l'on réduit le budget des écoles, le budget de l'éducation populaire et que l'on va envoyer pendant un mois des jeunes dont on ne sait pas, à part prendre des photos en tenue paramilitaire, ce qu'ils vont pouvoir faire, tout en retirant à ces mêmes jeunes le droit aux vacances, le droit à l'éducation pour tous, notamment pendant l'été puisque les moyens de l'éducation populaire ont été affaiblis.

Ayons ces débats politiques, n'ayons pas peur de cela. On peut se retrouver sur l'essentiel de ce que l'on voudrait pour une école de la confiance.

M. LE MAIRE.- Monsieur Devinaz ?

M. Gilbert-Luc DEVINAZ.- Je voulais simplement préciser qu'en tant que parlementaire, j'ai été invité à me prononcer sur cette loi et que j'ai, avec l'ensemble de mon groupe, voté contre. Damien Berthilier vient d'en parler, on a pu faire ici avec les services de la Ville un excellent travail pour proposer des amendements. Un était passé au Sénat et a été rejeté. D'autres concernaient le suivi médical des enfants que l'on est arrivé à faire passer. Un autre a été rejeté, le fait que l'on n'entre pas dans le calcul du

pourcentage que l'on doit respecter pour maîtriser les dépenses de fonctionnement les dépenses que l'État nous impose.

Je voudrais simplement dire qu'une phrase pourrait être interprétée comme l'a fait Prosper Kabalo : « des personnels formés et qualifiés pour s'occuper des enfants de l'école publique ». Devant cette phrase, je mettrais « de maintenir ».

M. LE MAIRE.- Si le groupe Europe Écologie Les Verts veut remplacer ?

M. Olivier GLUCK.- Pas de problème.

M. LE MAIRE.- Monsieur Crombecque ?

M. Yann CROMBECQUE.- J'aimerais remercier le groupe Europe Écologie Les Verts et Olivier Gluck pour la proposition d'élargissement du débat. Nous avons eu le vœu lors de la conférence des présidents, nous avons été un peu pris de court, nous avons demandé un délai. Le vœu est passé auprès de Damien Berthilier qui l'a analysé et n'a pas trouvé d'écart entre ce qui était dans le vœu et la politique municipale. Si le groupe socialiste avait dû écrire lui-même le vœu, peut-être aurait-il changé quelques mots, mais on fait de la politique et c'est bien sur le fond des considérants, et sur le fond des considérants, il n'y a pas de problème manifeste.

Par rapport au vœu lui-même et aux propositions, en acceptant la modification, mais je pense que c'était induit par rapport aux personnels formés et qualifiés, comme il en a été convenu lors de la réunion du groupe socialiste, le groupe socialiste votera ce vœu.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Donc un léger amendement a été accepté par l'auteur : « maintenir des personnels (...) ».

Je mets ce vœu aux voix.

- Adopté à la majorité (36 pour - 6 contre - 10 abstentions) -

Merci. Bonne soirée à toutes et à tous.

(La séance est levée à 19 heures 25).